

RAPPORT ANNUEL 2011-2012

Chambre des notaires du Québec

La copropriété... sur la sellette !





Table des matières

1. Lettres de présentation	5
2. Membres du Conseil d'administration de l'Ordre	7
3. Membres des comités de l'Ordre.....	9
4. Personnel permanent de l'Ordre.....	11
5. Répartition géographique des membres inscrits au Tableau de l'Ordre	13
6. Cotisations pour l'exercice 2011-2012	15
7. Rapport du président	17
8. Rapport du directeur général.....	21
9. Rapports des comités	25
9.1 Comité d'inspection professionnelle.....	25
9.2 Conseil de discipline.....	26
9.3 Comité de révision.....	27
9.4 Comité du Fonds d'études notariales	27
9.5 Comité du Fonds d'indemnisation	27
9.6 Comité de la formation des notaires	28
9.7 Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires	28
9.8 Comité sur les admissions.....	28
9.9 Comité de placements	29
9.10 Comité de la formation continue.....	29
9.11 Comité de retraite.....	29
9.12 Comité de vérification et perspectives financières	30
9.13 Comité sur la rémunération.....	30
9.14 Comité sur l'éthique et la déontologie	30
9.15 Comité sur l'exercice illégal de la profession de notaire.....	31
9.16 Comité consultatif en droit des personnes, de la famille et des successions	31
9.17 Comité des communications	31
9.18 Comité consultatif du Centre d'expertise en droit immobilier	31
9.19 Comité de réglementation.....	32
9.20 Comité de législation.....	32
10. Principales résolutions du Conseil d'administration de l'Ordre.....	33
11. Principales résolutions du Comité exécutif.....	37
12. Tableaux statistiques.....	41
13. États financiers et rapports des auditeurs indépendants.....	49

1. Lettres de présentation

Montréal, septembre 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du *Code des professions*, le rapport des activités de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Jean Lambert, notaire
Président

Montréal, septembre 2012

Monsieur Jean Paul Dutrisac, président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jean Lambert, notaire
Président

Québec, septembre 2012

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Conseil exécutif

Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec pour l'année financière qui se terminait le 31 mars 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Marc Fournier
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles



2. Membres du Conseil d'administration de l'Ordre

(au 31 mars 2012)

		DATE D'ENTRÉE EN FONCTION
PRÉSIDENT	Jean Lambert, notaire	15-12-2010
VICE-PRÉSIDENT	Maurice Piette, notaire	15-05-1993
DISTRICTS	REPRÉSENTANTS	
Abitibi	André Gilbert, notaire	14-05-1999
Bas Saint-Laurent/Gaspésie	Serge Bernier, notaire	14-04-2011
Beauce	Martin Houle, notaire	14-04-2011
Beauharnois/Iberville	Gilles Marois, notaire	30-05-2008
Bedford/Saint-Hyacinthe	Catherine Allen-Dénomme, notaire	14-04-2011
Hull	Anne Philippe, notaire	30-05-2008
Joliette	Louise Archambault, notaire	30-05-2008
Laval	Louis-Martin Beaumont, notaire	14-04-2011
Longueuil	François Bibeau, notaire	27-05-2005
Montréal	Denise Courtemanche, notaire	14-04-2011
	Francine Pager, notaire	30-05-2008
	Maurice Piette, notaire	14-05-1993
	Michel Turcot, notaire	27-05-2005
Québec	Charlaine Bouchard, notaire	14-04-2011
	Nancy Chamberland, notaire	14-04-2011
	Stéphane Denis Lacombre, notaire	14-04-2011
Richelieu/Drummond		
Saguenay/Lac-Saint-Jean	Josée Noël, notaire	14-04-2011
Côte-Nord	Maurice Paré, notaire	10-05-2002
Saint-François	François Lefebvre, notaire	30-05-2008
Terrebonne	Renée Leboeuf, notaire	30-05-2008
Trois-Rivières		
Représentants du public	Lise Casgrain	14-04-2011
	Jean-Paul Morin	30-05-2008
	Daniel Pinard	27-05-2005
	Micheline L. Ulrich	14-04-2011

* Les élections à la présidence et au Conseil d'administration de l'Ordre ont lieu tous les trois ans. Le président est élu au suffrage universel par les membres de l'Ordre. Les notaires membres du Conseil d'administration de l'Ordre sont également élus au suffrage universel par les membres du district électoral qu'ils représentent. L'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre a eu lieu le 28 octobre 2011, à Québec.

3. Membres des comités de l'Ordre (au 31 mars 2012)

COMITÉ EXÉCUTIF

Jean Lambert, notaire, président
Maurice Piette, notaire, vice-président
François Bibeau, notaire
André Gilbert, notaire
Maurice Paré, notaire
Daniel Pinard, représentant du public

CONSEIL DE DISCIPLINE

Jacques Lamoureux, avocat, président
Delpha Bélanger, avocat, président suppléant
Jean-Jacques Gagnon, avocat, président suppléant
Irving Gaul, avocat, président suppléant
Jean Pâquet, avocat, président suppléant
Sander J. Abrahams, notaire
Nicole Beaudry, notaire
Sylvie Beupré, notaire
André Cantin, notaire
Monique Corbeil, notaire
Pierre A. Corbeil, notaire
Yvan Corbeil, notaire
Jean-Guy Diamond, notaire
Jean-François Dugas, notaire
Stanley P. Gauvreau, notaire
Yves Gérin, notaire
Anick Hébert, notaire
Nathalie Jodoin, notaire
Jean-Yves Lacasse, notaire
Danielle Laferrière, notaire
Nicole Laferrière, notaire
Sylvie Lafond, notaire
Michel Lamoureux, notaire
Bernard Laroche, notaire
Sylvain Larocque, notaire
Michel Leblanc, notaire
Pierre Martel, notaire
Jaques Ménard, notaire
Jean Mousseau, notaire
Jacques Néron, notaire
Pierre Péladeau, notaire
Aline Rouleau, notaire
Jean Sylvestre, notaire
Michel Turgeon, notaire

COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION

Michel Y. Gaudreau, notaire, président
Marie-Josée Aumais, notaire, vice-présidente
Denis Dufour, notaire
Daniel Gervais, notaire
Véronique Larochelle, notaire
Gilles Tremblay, notaire
Jean-Paul Morin, représentant du public

COMITÉ DE RÉVISION

Francine Séguin, notaire, présidente
Marc Daigneault, notaire
Giuseppe Decobellis, notaire
Mireille Fortier, notaire
Gérard Hébert, notaire
Nathalie Jacob, notaire
Lyette Bellemare, représentant du public
Monique Émond, représentant du public

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Jean-François Malo, notaire, président
Nelson Tessier, notaire, vice-président
Yvan Pelletier, notaire, secrétaire
Marc Boulanger, notaire
Nicole Janelle, notaire
Paul Hallé, notaire
Josée Marquis, notaire
Jean Lamarre, notaire

COMITÉ DU FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES

Gilles Marois, notaire, président
André Gilbert, notaire
Michel Turcot, notaire
Christian Forest, notaire

COMITÉ SUR LES ADMISSIONS

Stanley P. Gauvreau, notaire, président
Martine Lachance, notaire, vice-présidente
Martin Houle, notaire, secrétaire
Marylène Carrier, notaire
Anne Boutin, notaire
Marc Boudreault, notaire
Richard Brouillet, notaire
Brigitte Lefebvre, notaire
Josette Marois, notaire
Josée Noël, notaire
Jocelyne Pellerin, notaire

COMITÉ DE LA FORMATION DES NOTAIRES

MEMBRES NOMMÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ORDRE

Amélie Lavigne, notaire
Christine Morin, notaire

MEMBRES NOMMÉS PAR LA CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET DES PRINCIPAUX DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

Brigitte Lefebvre, notaire
Édith Vézina, notaire

MEMBRE NOMMÉ PAR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION

Jean-François Lehoux

Membres des comités de l'Ordre (suite)

COMITÉ D'ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES

Anne Hamelin, notaire, présidente
Daniel Tousignant, notaire, vice-président
Brigitte Caplette, notaire
Dominique Lettre, notaire
Josette Marois, notaire
Louis Simard, notaire

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Laurent Fréchette, notaire, président
Renée Leboeuf, notaire, vice-présidente
Louise-Andrée Barette, notaire
Amélie Lavigne, notaire
Lyne Savard, notaire

COMITÉ DE RETRAITE

Alain Turcotte, notaire, président, représentant de la Chambre des notaires
Guylaine Lebel, notaire, vice-présidente, représentante de la Chambre des notaires
Bertrand Lortie, secrétaire, représentant de la Chambre des notaires
Patrick Meunier, représentant de la Chambre des notaires
Lorraine Lavallée, notaire, représentante des employés cadres et professionnels de la Chambre des notaires
Karine Donaghy, représentante des employés de la Chambre des notaires
Nathalie Denis, représentante de Notarius
Jules Boulerice, représentant des employés de Notarius
Maurice Lamothe, représentant des participants non actifs
Judith Desmarais, notaire, non votant, désignée par les employés cadres et professionnels de la Chambre des notaires
Marcel Delorme, non votant, désigné par les participants non actifs

COMITÉ DE PLACEMENTS

Serge Bernier, notaire, président
Yvon Arseneault, c.a., vice-président
Lise Casgrain, représentant du public
Frédric Gauvin, CFA
Maurice Paré, notaire

COMITÉ DE VÉRIFICATION ET PROSPECTIVES FINANCIÈRES

Gilles Marois, notaire, président
André Gilbert, notaire, vice-président
Michel Turcot, notaire
Christian Forest, notaire
André Bérubé, c.a.

COMITÉ DES COMMUNICATIONS

François Bibeau, notaire, président
Véronique Corriveau, notaire
Brigitte Fillion, notaire
Josée Noël, notaire
Anne Philippe, notaire
Anne-Marie Quévillon, notaire
Mélanie Rochefort, notaire

COMITÉ SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE

Lucie Marquis, notaire, présidente
Guylaine Lebel, notaire
Sylvie Tremblay, notaire
Micheline L. Ulrich, représentant du public

COMITÉ CONSULTATIF DU CENTRE D'EXPERTISE EN DROIT IMMOBILIER (CEDI)

Francine Pager, notaire, présidente
Micheline Chalut, notaire
Line Desrosiers, notaire
Anne-Marie Julien, notaire
Nancy Lavoie, notaire
Valérie Lefebvre, notaire
Lauren Tatner, notaire
Pierre Venne, notaire

COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION

Maurice Paré, notaire, président
Lise Casgrain, vice-présidente
André Gilbert, notaire
François Lefebvre, notaire
André Laparé

COMITÉ SUR L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION DE NOTAIRE

Francine Pager, notaire, présidente
Marc Boudreault, notaire
Jean Girard, notaire
Daniel Gervais, notaire
Maurice Paré, notaire

COMITÉ DE LÉGISLATION

Gérard Guay, notaire, président
Alain Roy, notaire
François Frenette, notaire
Louis-Martin Beaumont, notaire
Charlaine Bouchard, notaire

COMITÉ DE RÉGLEMENTATION

Nancy Chamberland, notaire, présidente
Brigitte Lefebvre, notaire
Monique Marsolais, notaire
Jean-Paul Morin, représentant du public

COMITÉ CONSULTATIF EN DROIT DES PERSONNES, DE LA FAMILLE ET DES SUCCESSIONS

Alain Roy, notaire, président
Jacques Beaulne, notaire
Denise Courtemanche, notaire
Anne-Marie Lachapelle, notaire
Johanne Pratte, notaire
Josée Bédard, notaire

4. Personnel permanent de l'Ordre (au 31 mars 2012)

PRÉSIDENCE

Lambert, Jean, notaire, président
Senneville, Sylvie, secrétaire de direction

DIRECTION GÉNÉRALE

Tremblay, Christian, directeur général
Couture, Jocelyne, secrétaire de direction

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Fortin, Antonin, directeur
Côté, Chantal, notaire, conseillère principale en communications électroniques
Lestage, Josée, secrétaire de direction
Nakhasenh, Bolivar, coordonnatrice – communications externes

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Delage, Johanne, notaire, directrice générale adjointe
Archambault, Suzie, notaire, juriste aux publications
Bellion, Denis, secrétaire
Boily, Catherine, notaire, juriste – CEDI et soutien aux membres
Dahmen, Catherine, notaire, juriste à la formation préadmission
Dampousse, Danielle, secrétaire
Danu, Vanessa, secrétaire
Duquette, France, technicienne en documentation
Faubert, Suzanne, secrétaire
Furlotte, Nancy, coordonnatrice au développement
Laflamme, Claudine, technicienne en documentation
Lafleur, Ginette, secrétaire principale
Larose, Francine, secrétaire
Latry, Stéphanie, secrétaire
Lecoq, Sophie, chef de service, documentation et publications
Quimet, Louise, technicienne en documentation
Pelletier, Johanne, notaire, chef de service – formation et développement
Piette, Johanne, notaire, chef de service – CEDI
Ryan, Nancy, commis au Centre de documentation
Sarrat, Marie-Josée, secrétaire
Simard, Valérie, notaire, juriste à la formation continue

REGISTRES

Trépanier, Guylaine, notaire, registraire
Bigras-Frenette, préposée principale
Bonneau, Nicole, réceptionniste
Boucher, Émilie, préposée
Cardoso, Diana, préposée
Delisle, Audrey, préposée
Donaghy, Francine, préposée
Donaghy, Karine, préposée principale
Girard, Chantal, préposée
Guzman-Ramire, Monica, préposée
Lamarche, Manon, préposée principale

Leclerc, Caroline, préposée
Lorin, Karine, technicienne
Marois, Carole, préposée principale
Martin, Hélène, préposée
Ménard, Micheline, préposée
Pelletier, Lucie, préposée
Piette, Isabelle, réceptionniste
Tchinda, Marie Christiane, réceptionniste
Verdon, Chantal, préposée

PROTECTION DU PUBLIC

Hélène Rocheville, notaire, directrice générale adjointe
Ayotte, Johanne, notaire, conciliateur des comptes d'honoraires
Bédard, Sylvie, notaire, secrétaire adjoint, discipline et indemnisation
Brabant-Crête, Sylvie, secrétaire
Chénier, Colette, secrétaire
Fagnan, Lyette, notaire, secrétaire adjoint, discipline et indemnisation
Lamarche, Manon P., secrétaire
Lavallée, Lorraine, notaire, secrétaire adjoint, discipline et indemnisation

DIRECTION DU SYNDIC

Gareau, Diane, notaire, syndique
Boutin, Anne, notaire, syndic adjoint
Boyer, Marie-Josée, secrétaire
Cloutier, Brigitte, secrétaire
Cloutier, Dominique, notaire, syndic adjoint
Dad, Fani, secrétaire
Desmarais, Judith, notaire, syndic adjoint
Dessaigne, Jérémie, secrétaire
Duguay, Brandice, secrétaire
Godin, Sonia, notaire, syndic adjoint
Guillet, Réal, notaire, syndic adjoint
Lacroix, France, secrétaire
Lafond, Johanne, secrétaire principale
Laliberté, Maryse, notaire, syndic adjoint
Normandin, Annick, notaire, syndic adjoint
Racine, Chantal, notaire, syndic adjoint

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Malo, Jean-François, notaire, directeur
Breton, Martin, notaire, inspecteur
Gervais, Martine N., notaire, inspecteur
Guimond, Jean-Yves, notaire, inspecteur
Lévesque, Isabelle, secrétaire
Pelletier, Yvan, notaire, inspecteur
Sédillot, Claudette, secrétaire principale
Tessier, Nelson, notaire, inspecteur
Themens, Manon, notaire, inspecteur

Personnel permanent de l'Ordre (suite)

SERVICES JURIDIQUES

Vermette, Michel, notaire, directeur général adjoint
Charbonneau, Julie, avocate
Duval, Monique, secrétaire
Marquis, Johanne, secrétaire
Parent, Nathalie, notaire, chef de service
Pepin, Yves, notaire, juriste
Poulin, Nicole, notaire, juriste
Provost, Nathalie, notaire, juriste
Vincent, André, secrétaire principale
Watrobski, Sabina, notaire, juriste

SECRÉTARIAT

Gagliardi, Danielle, notaire, secrétaire de l'Ordre
Arsenault, Daniel, préposé aux certificats
Auger, Annie, notaire, secrétaire-adjoint de l'Ordre
Bolduc, Catherine, notaire, secrétaire-adjoint de l'Ordre
Bourgeault, Johanne, secrétaire principale
Lafrance, Caroline, notaire, juriste aux gardes provisoires
Langlois, Lise, technicienne en traitement de l'information
Lippé, Diane, secrétaire
Ménard, Andréanne, secrétaire
St-Denis, Jocelyne, secrétaire
Thériault, Martine, technicienne en traitement de l'information

SERVICES ADMINISTRATIFS

Lortie, Bertrand, directeur général adjoint
Beaudette, Nathalie, préposée à la comptabilité et aux ressources matérielles
Crevie, Sylvie, préposée principale – comptes client
Des Rosiers, Maryse, secrétaire
Lantagne, Lynda, conseillère en ressources humaines
Lindsay, France, préposée à la comptabilité
Lord, Martine, contrôleur
Madgin, Luc, préposé aux ressources matérielles
Picard, Christian, contrôleur adjoint
Poliquin, Chantal, technicienne en gestion documentaire
Rodrigue, Diane, coordonnatrice - ressources matérielles
St-Denis, Francine, secrétaire principale

SERVICES TECHNOLOGIQUES

Leclair, Sylvie, directrice générale adjointe

5. Répartition géographique des membres inscrits au Tableau de l'Ordre

Bas-Saint-Laurent / Gaspésie	84
Saguenay /Lac-Saint-Jean	115
Capitale Nationale	438
Mauricie	113
Estrie	178
Montréal	998
Outaouais	199
Abitibi-Témiscamingue	53
Côte-Nord	28
Nord-du-Québec	5
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine	35
Chaudière-Appalaches	205
Laval	171
Lanaudière	186
Laurentides	234
Montréal	584
Centre du Québec	112
Hors Québec	24
Total des membres – hommes	1 598
Total des membres – femmes	2 164
Total des membres au 31 mars 2012 :	3 762

6. Cotisations pour l'exercice 2011-2012

Cotisation générale :	600 \$
Cotisation spéciale pour la campagne de publicité :	150 \$
Cotisation au Fonds d'indemnisation :	0 \$
Cotisation spéciale pour le Programme d'aide aux notaires :	25 \$



7. Rapport du président



M^e Jean Lambert

Chères consœurs,
Chers confrères,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport des activités de la présidence de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. Ce rapport résume les actions posées et les dossiers traités en fonction des orientations adoptées par l'Ordre. Afin d'obtenir un portrait plus exhaustif des activités réalisées au cours de l'exercice 2011-2012, le lecteur est invité à prendre connaissance du compte rendu annuel du directeur général, des divers comités et à consulter les tableaux statistiques.

Du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, le Conseil d'administration a tenu sept séances représentant 12,5 journées. Le Comité exécutif a pour sa part tenu 17 séances représentant 20,5 journées, de même que 13 conférences téléphoniques.

IMMOBILIER Copropropriété

Lancées en février 2012 par le ministre de la Justice et la Chambre des notaires du Québec, dans la foulée du premier rapport d'un groupe d'experts rendu public à l'automne de 2011, les **Journées de consultation sur la copropriété** ont connu un vif succès. Près d'une centaine d'intervenants ont ainsi fait part de leurs préoccupations au Comité consultatif sur la copropriété. Celui-ci a également reçu une centaine de commentaires écrits. Les consultations ont eu lieu à Québec, le 15 mars dernier, et à Montréal, les 29 et 30 mars, ainsi que les 12 et 13 avril dernier. L'étape suivante à pris la forme d'un forum à participation restreinte tenu le 11 mai 2012. Ce forum avait pour but de permettre aux principaux acteurs du domaine de prendre position tant sur ce qui, dans le cadre des consultations citoyennes, avait été identifié comme étant des problématiques sérieuses, que sur les solutions qui y avaient été proposées.

Cette vaste démarche de consultation a pour principal objectif de mieux connaître les réalités des copropriétaires québécois afin d'améliorer tant la gestion de leur bien que la protection de leurs droits. Les recommandations du Comité consultatif seront déposées auprès du ministère de la Justice au cours de l'automne 2012. Elles permettront notamment de revoir la législation touchant la vente et la gestion des copropriétés.

Depuis l'implantation de la formule au Québec en 1969, les notaires sont très étroitement associés à la pratique du droit de la copropriété. La Chambre des notaires n'a donc pas tardé à se faire un devoir de mettre son expertise à contribution dans cette opération visant à faire l'état de la situation après 43 ans et de collaborer à l'effort du ministre de la Justice pour en actualiser la législation, au plus grand bénéfice des citoyens.

Centres de traitement et exercice illégal

Rappelons qu'en avril 2011, la Chambre des notaires du Québec et le Barreau du Québec ont introduit un recours à l'encontre de plusieurs assureurs de titres afin de faire constater le caractère illégal de pratiques de leur centre de traitement de dossiers ayant trait à la constitution d'hypothèques immobilières et d'actes de radiation au Registre foncier et d'obtenir une injonction pour faire cesser ces agissements illégaux qui vont à l'encontre de la protection du public.

Le 10 août 2011, des requêtes en irrecevabilité ont été déposées par les défenderesses, ces dernières prétendant que les demanderesses tentaient de court-circuiter les mécanismes d'adjudication prévus par la loi de manière à priver les défenderesses des protections que leur accorde le droit pénal, tant quant aux droits fondamentaux qu'aux garanties procédurales et au fardeau de la preuve. La date pour l'audition de ces requêtes en irrecevabilité avait été fixée au 8 décembre 2011, mais les défenderesses-requérantes, FCT et Chicago, se sont désistées. Un échéancier a été fixé pour la suite du litige.

Registre foncier

En février dernier, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a mis fin aux travaux dits de la « Carte foncière », une table de travail et de concertation réunissant, depuis 2009, le Barreau du Québec, la Chambre des notaires du Québec, l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec ainsi qu'une batterie d'experts juristes, géologiques et techniques du ministère ou de professionnels contractuels.

L'objectif fixé était d'établir, en marge de la modernisation du parc informatique du Registre foncier, de nouveaux paramètres juridiques quant à la présentation des actes au registre et quant à la présomption/réputation d'un titre irréfragable par prescription décennale depuis sa publication.

En mettant fin à trois années de travail intensif, la sous-ministre déléguée, responsable du dossier, a conclu que les aspects juridiques de cette évolution étaient à ce point complexes qu'il valait mieux que les acteurs en cause établissent un nouveau forum, tout probablement avec le ministère de la Justice.

Face à la tournure décevante de ce dossier et compte tenu de l'importance primordiale qu'il revêt pour les notaires, l'Ordre a décidé de le reprendre en main pour redonner à cette problématique la place qu'elle mérite comme assise de la première activité économique au Québec et ainsi, amener les décideurs de l'État à agir. Ce dossier sera prioritaire pour le prochain exercice.

LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION

Immigration

Le 13 septembre 2011, la Chambre des notaires du Québec présentait son mémoire sur l'immigration aux membres de la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale, les objectifs proposés par la ministre Weil consistent d'une part à maintenir des exigences élevées en matière de la connaissance fonctionnelle du français, et, d'autre part, de favoriser l'immigration des jeunes, des investisseurs et des entrepreneurs. Or non seulement la Chambre a-t-elle exprimé son entière adhésion à ces principes, mais elle a de plus proposé que soit éventuellement signée une entente de partenariat avec l'État afin d'aider à l'intégration des nouveaux arrivants en sol québécois.

Voilà encore un domaine où notre expertise et notre qualité d'officier public, d'auxiliaires de justice et de juristes de proximité peuvent profiter à la société et aux nouveaux Québécois qui continueront à venir s'établir au Québec en nombre important (environ 50 000 par année).

Projet de loi 24 sur le surendettement

Dans le cadre des consultations particulières portant sur le projet de loi n° 24 intitulé *Loi visant principalement à lutter contre le surendettement des consommateurs et à moderniser les règles relatives au crédit à la consommation*, la Chambre des notaires a rappelé au législateur que les contrats d'hypothèque immobilière constituent l'une des principales causes d'endettement des consommateurs. Or, bien que le projet de loi modifie la *Loi sur la protection du consommateur* quant à certaines règles concernant les cartes de crédit et les cartes de débit, l'Ordre est d'avis qu'il ne modifie en rien les règles régissant les hypothèques immobilières et n'améliore aucunement les pratiques des prêteurs.

Nous avons ainsi proposé que le législateur modifie certaines dispositions de la LPC et du *Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur*, alors que ni cette loi ni son règlement n'ont été modifiés en profondeur à la suite de l'entrée en vigueur du Code civil en 1994. Nos propositions visent à ce que les consommateurs aient accès à une meilleure information et bénéficient d'une plus grande flexibilité dans leurs démarches d'emprunt.

Projet de loi 45 – Code de procédure civile

Au cours du dernier exercice, dans le cadre des travaux parlementaires relatifs à l'*Avant-projet de loi instituant le nouveau Code de procédure civile*, la Chambre des notaires a suggéré au législateur de déjudiciariser la rupture en séparation de corps ou en divorce sur projet d'accord. En effet, l'Ordre a saisi l'occasion que fournit la réforme du *Code de procédure civile* pour revenir sur cette question et exiger, lorsqu'il y a consentement et absence d'enfants mineurs, que les notaires puissent présenter ces demandes au tribunal sans être obligés, comme actuellement, de retenir les services d'un avocat pour déposer la procédure auprès de la Cour.

Dans le cadre de la même commission parlementaire, l'Ordre a également proposé une procédure plus rapide pour la prise d'effet d'un mandat de protection ou d'un régime de protection pour une personne inapte. Cette proposition répond tout à fait

à l'invitation du ministre de la Justice du Québec d'identifier des mesures concrètes afin de minimiser les recours aux tribunaux.

Les proches d'une personne vulnérable comprennent que des vérifications sont requises afin de s'assurer que la personne visée est vraiment dans l'incapacité d'administrer ses biens ou de prendre soin d'elle-même. Toutefois, la dernière étape de la procédure actuelle est superflue, coûteuse et impose un délai supplémentaire totalement injustifié selon nous.

Autres dossiers

Au cours du dernier exercice financier, la Chambre des notaires du Québec s'est également penchée sur d'autres dossiers de nature réglementaire ou législative. Soulignons :

- > L'avant-projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme ;
- > Le projet de loi 22 concernant certains cas de résiliation d'un bail d'un logement ;
- > L'efficacité des régimes enregistrés d'épargne invalidité ;
- > La consultation menée par l'Autorité des marchés financiers quant au mécanisme d'indemnisation des épargnants floués ;
- > Le projet de loi modifiant le *Code civil du Québec*, le *Code de procédure civile* et la *Loi sur le curateur public en matière de protection des personnes* ;
- > La révision du règlement sur le greffe notarial ;
- > La *Loi sur les biens non-réclamés* ;
- > La réforme de la *Loi sur les compagnies* devenue la *Loi sur les sociétés par actions* ;
- > Le projet de loi 14 sur les mines ;
- > Le *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* ;
- > La révision du *Règlement sur la formation continue obligatoire*.

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Centre de documentation

Au cours du dernier exercice financier, une grande étape au processus de modernisation du Centre de documentation a été franchie avec l'acquisition du système de gestion intégré de bibliothèque Kentika. Les travaux ont surtout été concentrés sur le paramétrage de la banque, la vérification des données et la gestion des accès.

Pour permettre aux notaires d'accéder à ce nouvel outil de recherche performant, une interface Web conviviale a été développée pour simplifier la démarche. L'outil a été lancé lors des Cours de perfectionnement en mars 2012 et a suscité beaucoup d'intérêt de la part des notaires.

L'appellation du Centre a également été actualisée ; on dira ainsi : Centre de documentation et de ressources informationnelles (CDRI) afin de mieux refléter la réalité et d'offrir une notion élargie de l'information : format imprimé, numérique, ressources du CDRI, ressources de la Chambre et ressources extérieures.

Réforme de la formation notariale

L'Ordre et les facultés de droit signataires du Protocole relatif au financement de la réforme de la formation notariale ont convenu de prolonger de deux ans, soit jusqu'au 31 mars 2013, la durée de la période transitoire initialement prévue au protocole et de maintenir leurs engagements respectifs en vigueur jusqu'à cette date.

Par ailleurs, en juillet 2011, l'Office des professions du Québec nous assurait de son entière collaboration en matière d'examen de tout projet législatif et réglementaire que l'Ordre pourrait lui soumettre.

De son côté, le Groupe de réflexion sur la réforme de la formation notariale, formé par résolution du Comité exécutif en avril 2011, a déposé ses recommandations quant aux mesures à prendre afin de favoriser l'atteinte de standards de qualité dans les programmes de formation préadmission des futurs notaires. Ces recommandations ont été entérinées par le Conseil d'administration lors de sa séance des 17 et 18 novembre 2011.

D'autre part, le Groupe de travail sur l'actualisation de la formation préadmission à l'exercice de la profession de notaire a déposé deux rapports d'étape, l'un en décembre 2011 et l'autre en mars 2012. Ces rapports donnent suite aux nouveaux mandats liés au transfert de la responsabilité des journées de formation professionnelle aux universités ainsi qu'à l'opérationnalisation du projet de réforme qui lui ont été confiés par les doyens.

Groupe de travail sur l'avenir de la profession

Créé lors de l'exercice précédent, le Groupe de travail sur l'avenir de la profession a poursuivi ses travaux et ses réflexions au cours du dernier exercice. Ainsi, un rapport d'étape a été présenté aux instances de l'Ordre en février dernier. De plus, des rencontres ont eu lieu avec l'Association professionnelle des notaires du Québec de même qu'avec les trois réseaux de notaires afin de les convaincre d'assumer le « leadership » de l'action concrète sur le terrain de cette démarche névralgique pour le développement et l'avenir de la profession. En effet, au-delà des outils et des programmes que l'Ordre peut mettre de l'avant au cours des prochaines années, nous sommes maintenant convaincus que le succès passe par la mobilisation et l'implication de chaque notaire.

Au cours du prochain exercice, la priorité sera accordée à de nouveaux outils visant à accroître l'efficacité des études et à mieux identifier les services notariaux à valeur ajoutée. Enfin, le Groupe de travail compte se pencher sur l'élaboration d'un plan d'action visant à identifier et à sensibiliser les groupes d'intérêt qui peuvent influencer sur le développement d'une pratique notariale adaptée aux nouvelles technologies et aux besoins qui en découlent.

Enfin, de par son importance, un volet touchant les décideurs (c.-à-d. : institutions financières tel le Mouvement Desjardins, certains ministères, notamment de la Justice, etc.) devrait être piloté par la Chambre durant la prochaine année.

COMMUNICATION

Congrès triennal

Au cours du dernier exercice, le Comité des communications s'est résolument mis à l'œuvre pour l'organisation du prochain congrès triennal de l'Ordre qui aura lieu les 13, 14 et 15 septembre 2012, à Saguenay. Sous le thème « Qu'avez-vous fait de mes papiers ? », il sera notamment question de la disparition annoncée du support-papier au profit de supports dématérialisés ou de celle des greffes individuels au profit d'un minutier central.

Activités publicitaires

En raison de restrictions budgétaires, la Chambre des notaires du Québec a suspendu ses activités publicitaires pour le dernier exercice financier. Cependant, fort d'une nouvelle cotisation des membres, l'Ordre pourra revenir sur la scène publicitaire en 2012-2013. Ainsi, le Comité des communications a le mandat de déposer ses recommandations au Conseil d'administration, en juin 2012. Afin d'alimenter ses réflexions, le Comité pourra compter sur les résultats d'un sondage réalisé à la fin de l'exercice auprès de tous les notaires. Cette enquête visait à établir le taux de satisfaction des notaires par rapport à nos dernières activités publicitaires et à recueillir leurs suggestions quant aux activités publicitaires à mettre en œuvre au cours des prochaines années.

« 15 minutes avec votre président »

La diffusion de mes capsules vidéo s'est poursuivie au cours des 12 derniers mois. Ainsi, la production de huit autres capsules a contribué, je l'espère, à informer adéquatement et rapidement les membres sur les activités de l'Ordre et les grands dossiers de l'heure. Dans le cadre de mes rencontres régionales avec les notaires, ces derniers expriment fréquemment leur grande satisfaction quant à ce mode de communication simple, peu coûteux et résolument contemporain.

50^e anniversaire des Cours de perfectionnement du notariat

Au cours de l'exercice 2011-2012, nous avons eu le plaisir et la fierté de célébrer le 50^e anniversaire des Cours de perfectionnement du notariat, l'une des plus belles réalisations de notre profession. Qu'il s'agisse de la session d'automne ou de celle du printemps, près de 1 500 notaires se font un devoir d'être présents ce qui témoigne du souci très vif des notaires de mettre à jour leurs connaissances et de se perfectionner. Cette réussite est unique au sein du monde professionnel. Nous pouvons tous en être très fiers.

NOTARIUS

Le dernier exercice a vu le Conseil d'administration entériner un projet visant la création d'une nouvelle direction des technologies au sein de l'Ordre et la révision de la mission de Notarius. Plusieurs éléments ont mené à cette décision, mais le point d'assise se situe essentiellement sur le plan des défis de soutien et d'évolution des processus d'affaires clés de la Chambre. Ces derniers sont de plus en plus tributaires des technologies et dans ce contexte, la technologie doit être pleinement intégrée à la gouvernance générale de l'organisation et de la profession, tout comme d'ailleurs la gestion des ressources humaines ou financières.

Chez Notarius, cette décision a des conséquences importantes sur la structure et les activités de l'organisation. N'ayant plus à assumer la responsabilité liée aux services qu'elle offrait à la Chambre dans le cadre du contrat d'impartition, Notarius peut maintenant se concentrer sur les activités qui lui ont permis de se démarquer dans le milieu professionnel, la signature numérique et la sécurité en matière technologique.

ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION

Au cours de l'exercice 2011-2012, d'importants efforts ont été déployés afin d'améliorer les relations avec l'Association professionnelle des notaires du Québec (APNQ). Dans de nombreux dossiers, nous avons eu le souci de consulter l'Association et de tenir compte de ses suggestions, le tout dans le respect de nos missions respectives.

Sur la scène québécoise, outre notre participation aux différentes consultations menées par les ministères produisant avis et mémoires sur diverses initiatives du gouvernement, nous avons maintenu d'excellentes relations avec l'Office des professions, le Conseil interprofessionnel du Québec, les autres ordres professionnels - particulièrement le Barreau du Québec et l'Ordre des arpenteurs-géomètres.

Sur la scène nationale, dans le cadre de nos relations avec la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, je m'en voudrais de ne pas mentionner la signature de l'Accord de libre circulation au Québec rendant le régime de libre circulation nationale des juristes applicable aux notaires du Québec.

Enfin, sur la scène internationale, nous avons repris nos relations avec les notaires de la Floride. En effet, le notariat québécois pourrait faire état de son expérience en système juridique dualiste et proposer des éléments de convergence. D'un point de vue *pro domo*, l'établissement de liens étroits avec les « Civil Law Notaries » de Floride est tout à fait souhaitable pour le Québec. N'oublions pas qu'année après année, plus de 500 000 Québécois séjournent dans cet État, la grande majorité y détenant des propriétés foncières.

REMERCIEMENTS

Je termine ce survol des activités en remerciant chaleureusement mes collègues du Conseil d'administration et du Comité exécutif pour leur soutien et leur disponibilité. Leur précieuse collaboration a permis l'avancement de dossiers importants pour notre organisation et notre profession. Je remercie également tous les membres des différents comités de l'Ordre, le personnel et le directeur général de la Chambre des notaires. En réunissant leurs forces, tous ces acteurs ont contribué à l'atteinte de nos objectifs et à la réalisation de notre mission. Enfin, je tiens à remercier ma collaboratrice, Sylvie Senneville, pour son précieux apport à la gestion des dossiers de la présidence.

Jean Lambert, notaire
Président

8. Rapport du directeur général



M. Christian Tremblay

C'est avec plaisir que je vous présente un bilan des principales activités de notre organisation pour l'exercice 2011-2012, une année particulièrement exigeante en termes de créativité, de gestion du changement et surtout par de nombreuses remises en question de nos méthodes.

PROTECTION DU PUBLIC

Cette Direction regroupe les activités du syndic, de l'inspection professionnelle, des secrétariats à la discipline, à la révision, à l'indemnisation et à la conciliation des comptes d'honoraires.

L'équipe s'est donnée, l'hiver dernier, un nouveau plan stratégique pour la période 2012-2015. Adopté par le Conseil d'administration, ce plan fait le bilan du chemin parcouru depuis la création de la Direction en 2008. Bien entendu, ce plan comporte également des pistes de solutions et des actions visant à répondre de façon toujours plus appropriée aux enjeux de protection du public, en évolution constante.

Parmi ces enjeux, on relève notamment les conséquences à la fois désastreuses et de plus en plus fréquentes liées au phénomène de l'épuisement professionnel. Les risques entraînés par ces cas de détresse ou d'épuisement sont malheureusement trop souvent concrets et les effets qu'ils entraînent sur le public extrêmement complexes. Il est de première importance que les employés de l'Ordre en contact avec les membres soient sensibilisés à ces réalités et surtout formés pour intervenir de façon appropriée.

Syndic

Depuis le 14 septembre 2007, les ordres professionnels sont assujettis aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information*. Or ces dossiers deviennent de plus en plus lourds administrativement. Ainsi, notre syndic a reçu 11 demandes d'accès dont deux font actuellement l'objet de débats devant la Commission d'accès à l'information.

Le Bureau du syndic a ouvert 885 dossiers d'enquête au cours de l'exercice, soit une augmentation de 11 % comparativement à l'année précédente qui avait elle-même connu une hausse de 30 %. Parmi ces dossiers, 145 proviennent du Comité d'inspection professionnelle. Quant aux requêtes émanant du public, il faut noter que 27 % d'entre elles nous ont été acheminées par l'entremise du formulaire en ligne, disponible sur le site Internet de la Chambre.

Inspection professionnelle

L'équipe de l'inspection a réalisé au cours de l'exercice 539 inspections régulières, 203 inspections de comptabilité et 174 inspections d'accompagnement professionnel s'adressant aux jeunes praticiens.

En raison de l'évolution qu'a connue la pratique notariale au cours des dernières années et surtout de la complexification des activités de l'inspection, l'équipe a procédé, avec le soutien de la firme KPMG, à une analyse complète de ses processus. Plusieurs solutions possibles ont été identifiées. Les plus prometteuses seront mises en œuvre au cours de l'exercice 2012-2013.

Secrétariats du Conseil de discipline, des comités de révision, du fonds d'indemnisation et de la conciliation et arbitrage des comptes d'honoraires

Le 20 septembre dernier, dans le cadre d'un dossier de plainte privée, le Conseil de discipline a rendu une décision sur culpabilité déclarant l'intimé coupable sur un des chefs d'accusation. Fait inusité, la plaignante s'est adressée directement au Conseil de discipline après avoir soumis sa demande d'enquête au syndic ainsi qu'au Comité de révision qui a maintenu la décision du syndic de ne pas porter plainte.

En matière d'indemnisation, on constate une forte croissance du nombre de réclamations reçues, soit 93 comparativement à 73 pour l'exercice précédent. Il en va de même pour le montant total des réclamations qui s'élève à 5 216 469 \$, comparativement à 4 284 652 \$ lors de l'exercice précédent.

Soulignons enfin que les membres du Conseil de discipline, des comités du Fonds d'indemnisation, de révision et de conciliation et arbitrage des comptes d'honoraires ont pu bénéficier au cours du dernier exercice de sessions de formation adaptées à leur rôle respectif.

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Cette année encore, la profession s'est révélée très attrayante pour les jeunes. En effet, 231 nouveaux candidats qui aspirent à joindre les rangs de la profession ont débuté leur stage de formation professionnelle. Dans un tel contexte, il faut se féliciter du développement d'un outil technologique, « stagenotariat.com », qui permet d'accompagner les stagiaires dans leur démarche d'apprentissage et surtout qui soutient l'ensemble des activités de gestion afférentes.

En ce qui concerne la formation continue, l'exercice a été marqué par la tenue de trois sessions de cours de perfectionnement pour un total de 3 764 participants. De plus en plus en demande, les « webdiffusions » produites par l'Ordre ont été visionnées par 2 161 notaires. Fait à noter, ce nombre représente plus du double du nombre de nos membres ayant participé aux 37 sessions de formation en région offertes dans 14 villes, soit 1 001 participants.

Quant au Centre d'expertise en droit immobilier (CEDI), sa popularité auprès des notaires ne se dément pas. Ainsi, en 2011-2012, le Centre a reçu 2 286 appels provenant des notaires, soit une augmentation de 50 % par rapport à l'an dernier. Voici les principaux thèmes abordés :

- > Fiscalité : droits de mutations, taxation, TPS et TVQ ;
- > Compensation bancaire ;
- > Instructions des institutions financières dans le traitement des dossiers en immobilier ;
- > États de compte et radiations ;
- > Assurance de titres.

De façon à encourager la recherche en droit, au cours du dernier exercice, l'Ordre a lancé un programme de subventions chapeauté par un comité d'experts chargé d'analyser chaque projet et de formuler les recommandations appropriées auprès du Comité exécutif. Il s'agit d'un programme de deux ans dont le budget est de 240 000 \$ par année.

Dans le but de moderniser nos méthodes et de réduire les coûts, la *Revue du notariat* est maintenant distribuée en format électronique. Plus de 1 000 notaires ont demandé de ne recevoir la revue que sous ce format. Pour les mêmes raisons, nous avons également transféré à une firme externe l'impression et la distribution des divers dépliants produits par la Chambre à l'intention du public.

Centre de documentation et de ressources informationnelles

Le Centre a répondu à 3 198 demandes au cours du dernier exercice. Le Centre compte aujourd'hui 36 000 documents recensés dont 10 000 sont des publications de l'Ordre.

Le nouveau système intégré de gestion de bibliothèque « SIGB » a suscité beaucoup d'intérêt de la part des membres lors des derniers Cours de perfectionnement à Québec et a d'ailleurs été suivie d'une forte hausse des demandes de recherches. Ce nouvel outil représente la pierre angulaire sur laquelle l'Ordre entend graduellement construire la solution de l'avenir. Les objectifs de la solution seront l'accessibilité, la convivialité, la simplicité et ultimement, la satisfaction des utilisateurs.

SECRÉTARIAT

Le 14 avril 2011, le président sortant, M^e Jean Lambert, a été réélu par acclamation. À cette même date se tenaient les élections dans les districts de Joliette, Montréal, Québec et Saint-François. Quant au district de Laval, vacant depuis le 14 avril 2011 vu l'absence de candidat, et en application de l'article 55 du *Règlement sur les modalités d'élection au Conseil d'administration et au Comité exécutif de la Chambre des notaires du Québec*, une élection s'est tenue le 11 juillet 2011.

REGISTRES

Au 31 mars dernier, les registres ne comptaient pas moins de 6,8 millions d'inscriptions de dispositions testamentaires, plus de 2 millions de mandats donnés en prévision de l'incapacité et près de 800 000 inscriptions de dons d'organes.

Depuis le 5 mars 2012, les membres ont accès à un nouveau site de recherche en ligne comportant plusieurs améliorations pour les notaires utilisateurs. De plus, de nouveaux services tels que service urgent, la production d'un original de certificat supplémentaire et le certificat en anglais sont maintenant disponibles.

SERVICES ADMINISTRATIFS

Ressources humaines

En raison des restrictions budgétaires prévues pour le prochain exercice et du ralentissement des activités de technologies de l'Ordre qui ont été transférées de Notarius à la Chambre, les effectifs totaux des deux organisations ont été réduits de 10,3 %.

Régime de retraite

Comme la plupart des régimes de retraite à prestations déterminées, le régime de retraite des employés de la Chambre des notaires est déficitaire, notamment en raison de la faiblesse des rendements et surtout de la baisse importante des taux d'intérêt des obligations à long terme. Des discussions avec les deux syndicats et avec les employés non syndiqués ont mené à la signature d'une entente permettant que le financement du régime de retraite soit partagé à parts égales entre les participants et l'employeur.

Une politique de financement a été adoptée afin que le déficit soit amorti sur les dix prochaines années. De plus, les modifications ont été apportées à la politique de placement de la caisse de retraite afin d'atténuer la volatilité des actifs du régime.

Revenus

Le taux d'intérêt préférentiel des institutions financières est demeuré le même au cours du dernier exercice, soit 3 %, alors que l'hypothèse retenue aux fins budgétaires prévoyait deux hausses de 0,25 % pour chacun des deux derniers trimestres de l'exercice financier 2011-2012. Le taux moyen des intérêts réellement encaissés a été de 0,87 % comparativement à 0,96 % en 2010-2011.

Le solde moyen de l'ensemble des comptes en fidéicommiss détenus par les notaires a augmenté de 6,6 % par rapport à l'exercice 2010-2011, ce qui le porte à 1,47 milliard de dollars. Le total des sommes déposées dans les comptes en fidéicommiss des notaires pour l'exercice 2011 a été de 56,96 milliards de dollars, soit 1 % de plus qu'en 2010.

Par contre, la stratégie de stabilisation des revenus adoptée par le Conseil d'administration et mise en place au début de l'exercice financier 2011-2012 a permis de réaliser un revenu additionnel de 2,3 millions de dollars compensant ainsi le manque à gagner par rapport aux prévisions budgétaires des revenus provenant des intérêts des comptes en fidéicommiss.

Le rendement obtenu sur les placements a été de 2,33 % pour l'ensemble des portefeuilles de placements de la Chambre des notaires. La valeur marchande de l'ensemble des placements au 31 mars 2012 s'élevait à 78 200 811 \$ par rapport à un coût d'acquisition de 82 622 924 \$. Malgré la perte de valeur des placements causée par la baisse des marchés boursiers, les revenus réalisés sur ceux-ci ont dépassé de près de 1 million de dollars les prévisions budgétaires, en raison de la performance des marchés obligataires.

COMMUNICATIONS

L'émergence des médias sociaux et leur popularité amènent les organisations de tous les milieux à se questionner sur leur positionnement stratégique dans ce nouvel univers du Web qui change les usages et les pratiques professionnelles. Au cours du dernier exercice, la Direction des communications a donc mandaté une firme de communication Web pour réaliser le plan stratégique lié à l'identité numérique de la Chambre. Les recommandations de ce plan remis à l'Ordre en février 2012 devront faire l'objet d'une analyse plus poussée au cours du prochain exercice.

Par ailleurs, malgré le fait que l'Ordre n'a pas fait de campagne publicitaire dans la dernière année, le Service d'information juridique de première ligne, le 1-800-NOTAIRE, continue malgré tout à connaître un vif succès. En effet, pas moins de 56 000 citoyens y ont fait appel.

DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

En juin 2011, le Conseil d'administration décidait de créer une Direction des technologies de l'information à la Chambre des notaires, de rapatrier les activités d'impartition confiées à Notarius et en conséquence de modifier la mission de sa filiale.

À la suite de cette décision, les efforts ont évidemment été canalisés à la constitution de l'équipe de la Chambre, à la transition et à la concrétisation de certains projets clés, dont la modernisation du Centre de documentation, le développement des fonctionnalités requises pour l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur la formation continue et les améliorations requises pour le renouvellement annuel de l'inscription au Tableau de l'Ordre.

NOTARIUS

Pour ce qui est de la commercialisation de la signature numérique, quelque 2 100 nouveaux certificats ont été émis au cours de l'exercice, confirmant ainsi la croissance de ce produit. La distribution des quelque 8 600 certificats actuellement en circulation se répartit comme suit :

- > 3 365 ingénieurs
- > 2 768 notaires
- > 1 410 professionnels hors Québec
- > 602 arpenteurs-géomètres
- > 321 évaluateurs agréés
- > 124 architectes
- > 15 géologues

Le prochain exercice s'annonce également prometteur, Notarius ayant conclu en mars 2012 une entente concernant la signature numérique avec l'Ordre des chimistes et l'Ordre des urbanistes.

Quant au Service conseil technologique, depuis le 1^{er} avril 2012, l'Ordre a cessé de subventionner les coûts afférents à ce service offert aux membres. Malgré cette décision, soulignons que le service est toujours offert sans frais aux notaires grâce à la mise sur pied d'une nouvelle entreprise dirigée par d'anciens employés de Notarius.

REMERCIEMENTS

Je termine en remerciant sincèrement mes collègues de l'équipe de direction, mon adjointe, Jocelyne Couture, ainsi que tous les employés de la Chambre des notaires pour leur apport et leur dévouement tout au long de cet exercice financier.

J'adresse également des remerciements à notre président, aux membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif pour leur soutien et surtout pour la confiance dont ils font preuve à mon endroit et envers tous les employés de l'Ordre.

Christian Tremblay
Directeur général
Chambre des notaires du Québec



9. Rapports des comités

9.1 Comité d'inspection professionnelle

Le programme du Comité d'inspection professionnelle consistait notamment à visiter toutes les régions du Québec au cours de l'exercice 2011-2012 en maintenant la priorité sur les études dont la dernière inspection date de deux ans et plus. Les inspecteurs devaient apporter une attention particulière aux points suivants :

- > le respect de l'acte authentique
- > le respect des dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires*
- > la publicité des droits
- > le respect des normes générales de pratique
- > la sécurité de l'information

Le programme du Comité d'inspection professionnelle consistait de plus à procéder, au cours de l'exercice, à 500 inspections régulières et à 200 inspections sur la comptabilité en fidéicomis (complète et de contrôle confondues) pour un total de 700 inspections. De plus, les jeunes notaires devaient, dans l'année suivant leur inscription au Tableau de l'Ordre, faire l'objet d'une inspection d'accompagnement professionnel. Enfin, il était prévu au programme que les notaires dont les rapports de comptabilité en fidéicomis pour l'année 2010 démontraient des infractions sérieuses aux dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires* fassent l'objet d'une attention particulière.

NOMBRE DE MEMBRES VISITÉS

District	Inspection régulière	Inspection comptabilité fidéicomis	Inspection accompagnement professionnel	Nombre de visites
Abitibi	4	0	4	8
Bas Saint-Laurent/Gaspésie	21	10	4	35
Beauce	10	3	2	15
Beauharnois/Iberville	50	4	5	59
Bedford/Saint-Hyacinthe	52	12	6	70
Hull	46	1	9	56
Joliette	43	1	4	48
Laval	29	4	6	39
Longueuil	22	26	14	62
Montréal	79	44	39	162
Québec	79	22	43	144
Richelieu/Drummond	21	7	6	34
Saguenay/Lac Saint-Jean / Côte-Nord	1	0	3	4
Saint-François	29	24	13	66
Terrebonne	22	45	9	76
Trois-Rivières	30	1	8	39
Total	538	204	175	917

NOMBRE DE RAPPORTS DE VÉRIFICATION

District	Auto-évaluation	Inspection régulière	Inspection comptabilité fidéicommiss	Inspection accompagnement professionnel	Nombre de rapports de vérification
Abitibi	4	4	0	4	12
Bas Saint-Laurent/Gaspésie	4	21	10	4	39
Beauce	1	10	3	2	16
Beauharnois/Iberville	4	50	4	5	63
Bedford/Saint-Hyacinthe	2	52	12	6	72
Hull	6	46	1	9	62
Joliette	1	43	1	4	49
Laval	4	29	4	6	43
Longueuil	5	22	26	14	67
Montréal	24	79	44	39	186
Québec	18	79	22	43	162
Richelieu/Drummond	5	21	7	6	39
Saguenay/Lac Saint-Jean/Côte-Nord	1	1	0	3	5
Saint-François	9	29	24	13	75
Terrebonne	4	22	45	9	80
Trois-Rivières	0	30	1	8	39
Total	92	538	204	175	1009

Inspection portant sur la compétence

Au cours de l'exercice, le Comité a résolu de procéder à cinq inspections portant sur la compétence professionnelle.

Recommandations au Conseil d'administration ou au Comité exécutif

Au cours de l'exercice, les membres du Comité ont résolu de faire les recommandations appropriées au Comité exécutif dans deux dossiers :

De recommander au Comité exécutif d'imposer à deux membres un stage de perfectionnement sans suspension du droit de pratique.

Nombre de décisions du Conseil d'administration ou du Comité exécutif

Approuvant les recommandations du Comité : 2

Dossiers transmis au Syndic

Dans 116 dossiers, le Comité a résolu d'informer le syndic qu'il avait des motifs raisonnables de croire que les notaires avaient commis des infractions à nos codes, lois et règlements.

9.2 Conseil de discipline

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un notaire pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur le notariat* ou des règlements adoptés conformément à ce code et à cette loi. Le Conseil est également saisi de toute plainte formulée contre une personne qui a été membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions ci-dessus mentionnées commise alors qu'elle en était membre.

Au cours de l'exercice financier, le secrétaire du Conseil a reçu 22 plaintes disciplinaires. De ce nombre, 19 plaintes proviennent du syndic et 3 d'entre elles sont des plaintes privées. Les plaintes disciplinaires sont liées à des infractions à la *Loi sur le notariat*, au *Code de déontologie des notaires*, au *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires*, au *Règlement sur la tenue des dossiers et des études des notaires*, au *Règlement sur les registres de la Chambre des notaires* et au *Code des professions*.

Décisions du Conseil de discipline et autres instances

Au cours de l'exercice, 43 décisions ont été rendues par le Conseil de discipline tandis que sept l'ont été par le Tribunal des professions et deux par la Cour supérieure. Ces décisions concernaient 37 dossiers et portaient sur la culpabilité, sur les sanctions et quelques-unes sur différentes requêtes notamment des requêtes en rejet de la plainte, des requêtes en arrêt des procédures, une requête visant la non-publication, la non-

diffusion et la non-divulgence d'informations, une requête en sursis, une requête en rétractation et en réouverture des débats et diverses autres requêtes préliminaires. Il est à noter que plusieurs de ces dossiers disciplinaires font l'objet d'une seule décision incluant à la fois le prononcé de culpabilité et les sanctions imposées.

Plaintes rejetées ou retirées

Aucune plainte n'a été retirée et aucune plainte n'a été rejetée.

Sanctions prononcées

Des réprimandes ont été imposées dans quatre dossiers. Des radiations temporaires variant de 15 jours à quatre mois ont été imposées dans huit dossiers. L'obligation de publication d'un avis a été imposée au secrétaire dans huit de ces dossiers. Une radiation permanente et une révocation de permis ont été ordonnées ; des amendes variant de 1 000 \$ à 3 500 \$ ont été imposées dans 15 dossiers, totalisant 64 000 \$.

Appels

Deux requêtes pour permission d'en appeler ont été déposées au Tribunal des professions et ont été accueillies. Cinq appels ont été portés devant le Tribunal des professions concernant cinq dossiers. Deux requêtes en révision judiciaire ont été déposées en Cour supérieure concernant deux dossiers.

9.3 Comité de révision

Le Comité de révision a pour fonction de rendre un avis écrit à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête et dont la décision a été de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

Nombre de demandes de révision reçues :	79
Nombre de demandes de révision présentées au Comité :	73
Nombre de demandes de révision retirées :	0
Nombre de dossiers dont l'étude a été reportée à une réunion subséquente :	1
Nombre de demandes de révision en cours au 31 mars 2012 :	18

Avis émis

Soixante-treize demandes présentées au Comité ont été étudiées et un dossier a été reporté à une date ultérieure à la demande du client. Le Comité a émis les avis suivants :

- > le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline dans 71 dossiers ;
- > un avis a été rendu par le Comité suivant lequel il est suggéré à un syndic de compléter son enquête ;
- > aucun avis n'a été rendu par le Comité suivant lequel il y avait lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline ;
- > un avis a été rendu par le Comité suivant lequel il est suggéré de nommer un syndic *ad hoc* qui, après enquête, prendra la décision de porter plainte ou non ;
- > aucun avis n'a été rendu par le Comité suivant lequel il est suggéré au syndic de référer un dossier au Comité d'inspection professionnelle.

9.4 Comité du Fonds d'études notariales

Le mandat du Comité du Fonds d'études notariales est de rendre un avis au Conseil d'administration quant à l'état du Fonds d'études notariales et à son évolution prévisible pour les prochaines années, ainsi qu'à l'adéquation des subventions aux finalités du Fonds telles que prévues par la loi.

Les membres du Comité du Fonds d'études notariales rendent l'avis suivant au Conseil d'administration de la Chambre des notaires :

- > Que l'état de capitalisation du Fonds d'études notariales est satisfaisant ;

- > Que pour l'exercice 2012-2013, les revenus du Fonds d'études notariales provenant des intérêts générés par les comptes en fidéicomis des notaires sont estimés à 12,3 millions de dollars compte tenu du maintien probable du solde moyen global et du taux d'intérêt préférentiel ;
- > Qu'il est prévu que la capitalisation du Fonds d'études notariales au terme de l'exercice 2012-2013 diminue de 1,6 million de dollars ;
- > Que les subventions accordées sont en adéquation avec les objets définis à l'article 6,2° de la *Loi sur le notariat*.

9.5 Comité du Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation est établi par le Conseil d'administration pour rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un notaire à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession conformément aux dispositions de l'article 89.1 du *Code des professions*. Dans ce contexte, le Comité du Fonds d'indemnisation a pour mandat d'étudier les réclamations déposées et de formuler à leur égard des recommandations à l'intention du Comité exécutif. Également, le Comité du Fonds d'indemnisation décide directement de la recevabilité des réclamations n'excédant pas 10 000 \$ présentées en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires* en vigueur jusqu'au 29 février 2012, et n'excédant pas 30 000 \$ en vertu du *Règlement sur le fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires du Québec* en vigueur depuis le 1^{er} mars 2012.

Au cours de l'exercice financier 2011-2012, 93 réclamations concernant 17 notaires ont été inscrites au répertoire du Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires, totalisant 5 216 469 \$ le tout, en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires* et en vertu du *Règlement sur le fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires du Québec*.

Réclamations acceptées

Quatorze réclamations ont été acceptées en totalité pour un montant total de 600 102 \$ et 20 réclamations ont été acceptées en partie pour un montant total de 613 177 \$.

Réclamations refusées

Huit réclamations ont été refusées en totalité pour un montant total de 349 643 \$; 20 réclamations ont été refusées en partie pour un montant total de 455 677 \$.

Réclamations retirées

Au cours de l'exercice, trois réclamations ont été retirées à la demande des réclamants.

Indemnités payées

Pour cette période, 34 indemnités ont été payées (concernant cinq notaires), totalisant une somme de 1 170 395 \$.

Recouvrement

Tous les dossiers pour lesquels une indemnité a été payée par le Fonds d'indemnisation et pour lesquels une quittance subrogatoire a été signée ont été transférés aux Affaires juridiques pour recouvrement.

9.6 Comité de la formation

Le mandat du Comité de la formation est d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des notaires, soit l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession notariale.

Les membres du Comité ont été informés de l'état d'avancement du dossier de la réforme de la formation notariale. Ceux-ci ont émis quelques réserves, notamment quant à certaines recommandations du Groupe *ad hoc* de réflexion sur la réforme de la formation notariale. De plus, les membres du Comité ont discuté des formes de contrôle sur l'admission à la profession

que pourrait se réserver l'Ordre. Dans l'optique de la création de microprogrammes de droit notarial appliqué, une procédure d'évaluation sous forme de cas pratiques à titre de condition d'admission à l'Ordre constituerait, selon les membres du Comité, une redondance par rapport à l'évaluation universitaire.

Les membres du Comité ont également été sensibilisés à la problématique de la maîtrise insuffisante de la langue française par un bon nombre de candidats à l'exercice de la profession et des répercussions sur la protection du public.

9.7 Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires

Le Conseil d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires est formé d'un ou trois arbitres selon le montant en litige. Les arbitres sont nommés à partir de la liste des membres du Comité d'arbitrage constitué par résolution du Conseil d'administration adoptée lors de la réunion tenue les 17 et 18 juin 2011 conformément aux dispositions du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires*.

Durant l'exercice financier 2011-2012, neuf demandes d'arbitrage ont été reçues par rapport à 18 lors de l'exercice précédent. Six auditions par des conseils d'arbitrage composés d'un seul arbitre ont été tenues et six sentences arbitrales ont été rendues. De ces sentences, deux ont diminué le compte en litige et quatre ont maintenu le compte en litige.

9.8 Comité sur les admissions

Le mandat du Comité sur les admissions est d'examiner toute demande d'équivalence de diplôme, de formation ou de stage. Il est chargé de l'administration des stages de formation professionnelle. Il contrôle l'admission des candidats au stage, accorde le titre de maître de stage, approuve les projets de stage, désigne les superviseurs et évalue si le stage a été effectué avec succès. Il formule les recommandations appropriées au Comité exécutif.

Le Comité a rencontré 35 candidats ayant déposé une demande d'équivalence de formation afin que soit reconnu leur diplôme en droit obtenus hors du Québec et a fait autant de recommandations au Comité exécutif de la Chambre. De plus, huit dossiers en équivalence de stage ont été étudiés.

Au cours du dernier exercice, 231 projets de stage ont été approuvés dont 21 en milieu non traditionnel, et 18 superviseurs ont été nommés afin de superviser ces stages.

Après l'étude de 217 rapports finaux, le Comité a recommandé au Comité exécutif la délivrance de 211 attestations de réussite de stage et la délivrance de 6 avis d'échec.

Le Comité a autorisé 161 notaires à agir à titre de maître de stage.



9.9 Comité de placements

Le Comité supervise la gestion des placements des différents fonds de la Chambre des notaires du Québec.

Le rendement obtenu sur l'ensemble des placements est de 2,33 %. La valeur marchande de l'ensemble des placements de la Chambre au 31 mars 2012 est de 78 200 811 \$ comparativement à un coût d'acquisition de 82 622 924 \$, ce qui représente un écart de 4 422 113 \$. Cet écart était de 1 666 414 \$ au 31 mars 2011. Les gains sur les placements réalisés au cours de l'exercice financier ont été de 1,1 million de dollars supérieurs à la prévision budgétaire, et ce, en raison du rééquilibrage du portefeuille au moment où les actions étaient à leur maximum et par la très bonne performance des obligations.

Les placements des Fonds général et d'indemnisation sont entièrement composés de titres à revenu fixe et ceux du Fonds d'études notariales comportent 41 % de titres à revenu fixe et

59 % d'actions. La stratégie de stabilisation des revenus mise en place au début de l'exercice financier a permis de façon exceptionnelle de compenser le manque à gagner au chapitre des intérêts sur les comptes en fidéicommiss. Des gains de 2,3 millions de dollars ont ainsi été réalisés.

Le Comité de placements a fait une révision complète des politiques de placements de chacun des fonds de la Chambre et une recommandation sera présentée au Conseil d'administration au début de l'exercice financier 2012-2013.

La Chambre a accepté la recommandation du Comité de placement de procéder à un appel d'offres pour le choix d'un gestionnaire d'actions mondiales. Ce choix sera fait au début du prochain exercice financier, en collaboration avec le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre.

9.10 Comité de la formation continue

Le mandat du Comité de la formation continue est de proposer les objectifs à atteindre et les orientations générales du programme de formation continue de la Chambre des notaires.

En avril 2011, les membres du Comité de formation continue du triennat précédent ont fait le bilan de la 81^e session des Cours de perfectionnement du notariat. À la suite des évaluations obtenues, les membres ont planifié la programmation de la

82^e session des Cours. Dès le mois de septembre 2011, les membres du nouveau triennat ont planifié la programmation de la 83^e session des Cours de perfectionnement et en novembre 2011, ils ont fait le bilan de la 82^e session. De plus, les membres ont planifié la journée de formation précongrès. Enfin, les membres du Comité de formation continue ont approuvé le calendrier de formation continue en région.

9.11 Comité de retraite

Le Comité de retraite administre le régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec conformément au règlement et à la loi en vigueur.

Le Comité a rencontré à quatre reprises les gestionnaires de placements de la caisse de retraite. La valeur marchande des placements au 31 décembre 2011 est de 17 198 032 \$ comparativement au coût d'acquisition de 18 055 557 \$. L'écart entre la valeur marchande et le coût d'acquisition s'est détérioré de plus de 500 000 \$ par rapport au 31 décembre 2010.

Le Comité de retraite a poursuivi l'analyse de la politique de placement. L'objectif recherché est d'optimiser les rendements des placements de la caisse en réduisant la volatilité et en faisant un meilleur appariement de l'actif et du passif du régime de retraite. Cette approche est en lien avec la demande formulée par le Comité exécutif de la Chambre des notaires.

Au terme de l'analyse, une nouvelle politique de placement a été adoptée. Cette nouvelle politique permet un meilleur appariement entre l'actif du régime et les engagements des retraités et ceux des participants actifs du régime. Une fois tous les éléments de la nouvelle politique en place, la volatilité du financement du régime sera moindre.

Un processus d'appel d'offres pour le choix d'un gestionnaire d'obligations spécialisé en investissement guidé par le passif

« IGP » a donné lieu au choix d'un nouveau gestionnaire. Les placements de la caisse de retraite sont donc maintenant gérés par deux gestionnaires différents et en fonction de mandats spécifiques et spécialisés.

Le Comité a pris connaissance des résultats de l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2010. Cette évaluation établit que le régime est en situation de déficit tant en capitalisation (2 976 200 \$) qu'en solvabilité (5 547 300 \$). Les administrateurs de la Chambre ont été informés de la situation financière du régime et une politique de financement a été adoptée par la Chambre afin de permettre de combler le déficit de solvabilité sur une période de 10 ans. De plus, faisant suite à des négociations avec chaque groupe d'employés, une nouvelle hausse de la cotisation des employés participants au régime de retraite a été convenue, à compter de janvier 2012.

Étant donné la situation financière déficitaire du régime, une évaluation actuarielle devra être faite au 31 décembre 2011. De plus, la Chambre des notaires a remis au régime une lettre de garantie dont la valeur au 1^{er} janvier 2012 est de 1 281 800 \$.

Les membres ont suivi une formation sur la superposition obligatoire, et ce, dans le but de mieux comprendre ce qui est disponible en termes de produits financiers spécialisés afin de réduire davantage la volatilité d'un régime de retraite.

9.12 Comité de vérification et prospectives financières

Le Comité de vérification a comme responsabilités principales d'assister le Bureau dans l'examen de l'information financière de l'Ordre ainsi que dans la surveillance et l'évaluation de la portée, de l'application et de l'intégrité de ses systèmes d'information financière. Dans le cadre de ce mandat, le Comité agit à titre d'intermédiaire entre le Conseil d'administration et les vérificateurs externes nommés en vertu du *Code des professions* concernant toute question relative à l'information financière, aux systèmes comptables et aux contrôles internes de la Chambre. Le Comité examine également les prévisions budgétaires de la Chambre en tenant compte de ses diverses sources de financement, y compris les sommes provenant du Fonds d'études notariales.

Le Comité de vérification et prospectives financières a rencontré les vérificateurs externes au terme de leur mandat de vérification relativement à l'exercice financier 2010-2011. Ceux-ci se sont dits très satisfaits du résultat de leur vérification et de la collaboration offerte par le personnel administratif. Les membres ont participé de façon très active à la détermination d'orientations pour la préparation des prévisions budgétaires 2012-2013. Les sources de financement ont été examinées. Une analyse détaillée de l'évolution des dépenses depuis les trois derniers exercices financiers a été faite.

Le Comité de vérification et prospectives financières a formulé plusieurs recommandations au Conseil d'administration de la Chambre relativement aux orientations pour la préparation des prévisions budgétaires 2012-2013. Parmi celles-ci, on note la réintroduction d'une cotisation supplémentaire aux fins d'indemnisation, le resserrement des règles administratives

pour les membres en défaut, la facturation de certaines interventions dans le cadre des inspections professionnelles, la réduction des dépenses consolidées de la Chambre et, plus particulièrement, une réduction des effectifs globaux.

Le Comité a aussi examiné le projet de prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012-2013 et a présenté ses recommandations au Conseil d'administration relativement à son adoption. Le Comité a recommandé une cotisation aux fins de l'indemnisation et un budget déficitaire d'environ 2 millions de dollars. Des économies importantes au chapitre des dépenses technologiques ont été proposées. Le Comité de vérification a également proposé qu'une analyse du service 1-800-NOTAIRE soit effectuée de façon à ce que les administrateurs puissent prendre une décision éclairée.

Comme le déficit actuariel du régime de retraite des employés de la Chambre est très important et que cet avantage représente par conséquent une charge financière plus importante pour la Chambre, à la demande du Conseil d'administration, le Comité a rencontré l'actuaire du régime afin d'obtenir toutes les informations sur la nature du régime et la situation financière de celui-ci.

Finalement, le Comité a rencontré les vérificateurs afin d'établir le mandat de vérification des états financiers de l'exercice 2011-2012.

Au cours de la prochaine année, le Comité continuera les réflexions sur la structure financière de la Chambre afin de pouvoir faire une recommandation sur les objectifs financiers à moyen terme dans le but d'orienter le Conseil d'administration pour la préparation des prévisions budgétaires annuelles.

9.13 Comité sur la rémunération

Le mandat du Comité sur la rémunération est de formuler des recommandations au Conseil d'administration sur la rémunération du président, les jetons de présence, les honoraires versés aux membres de comités ou de groupes de travail et sur les allocations versées aux administrateurs ou aux membres des différents comités et groupes de travail.

Le Comité a fait des recommandations au Conseil d'administration sur la politique relative aux jetons de présence. Ces recommandations visaient à préciser l'application de la prime pour les administrateurs venant de régions éloignées,

à augmenter la limite maximale pour les frais d'hébergement pour les villes de Gatineau et Ottawa et à ajuster l'allocation de kilométrage en fonction des nouveaux minimum et maximum établis par Revenu Canada.

Le Comité a également recommandé au Conseil d'administration un nouveau processus pour la réclamation et le paiement des jetons de présence aux administrateurs. Désormais, des listes de présence devront être tenues et les paiements seront effectués par le système de paie de la Chambre des notaires.

9.14 Comité sur l'éthique et la déontologie

Le Comité doit accorder son soutien aux organismes et administrateurs pouvant être confrontés à toute situation problématique touchant l'éthique et la déontologie. De plus, le Comité doit assurer la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du Code de déontologie des administrateurs de la Chambre des notaires du Québec et de ses organismes affiliés.

Des orientations ont été arrêtées quant à la sensibilisation et la formation des administrateurs. Une formation a notamment été offerte aux membres du Conseil d'administration de l'Ordre, le 20 avril 2012.

9.15 Comité sur l'exercice illégal de la profession de notaire

Créé par le Conseil d'administration en juin 2011, le Comité a pour mandat d'établir une vision globale de l'exercice illégal de la profession et plus précisément d'anticiper, à partir des informations actuellement disponibles, les champs de pratique du droit qui risquent d'être l'objet d'intrusion par les non-juristes.

Les membres du Comité ont examiné des procédures adoptées par les compagnies d'assurance de titres en matière immobilière qui pourraient éventuellement être considérées comme étant de l'exercice illégal de la profession de notaire. Ils ont également discuté de différentes organisations qui outrepassent leurs pouvoirs professionnels en empiétant sur les pouvoirs exclusifs des notaires.

9.16 Comité consultatif en droit des personnes, de la famille et des successions

Composé de praticiens et de professeurs d'université, le Comité alimente la Direction des services juridiques quant aux problématiques auxquelles les notaires font couramment face dans les domaines liés aux personnes vulnérables, à la famille et aux successions. Il soumet les recommandations appropriées sous forme de solutions ou de projets de développement dans ces secteurs d'activité.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Comité a été consulté sur les questions suivantes :

- > les orientations de l'Ordre concernant le projet de loi 45 modifiant le *Code civil du Québec*, le *Code de procédure civile* et la *Loi sur le curateur public* en matière de protection de la personne ;
- > l'*Avant-projet de loi instituant le nouveau Code de procédure civile* notamment en ce qui concerne la demande conjointe en séparation de corps, en divorce ou en dissolution d'union civile, la procédure en matière non contentieuse, la demande relative à l'adoption et la communication des dispositions testamentaires après le décès du testateur ;
- > l'affaire *Lola c. Éric* actuellement devant la Cour suprême du Canada et les enjeux législatifs liés à cette affaire ;
- > l'analyse de certaines situations pouvant être assimilées à un conflit d'intérêts.

9.17 Comité des communications

Le Comité des communications joue un rôle consultatif auprès des différentes instances de l'Ordre en matière de communication. Il est ainsi consulté sur les stratégies de communication avec les notaires, de promotion, de commandites et de relations publiques. Le Comité peut également suggérer aux instances décisionnelles toute stratégie ou activité de communication qu'il juge dans les meilleurs intérêts de la profession. Enfin, le Comité voit à l'organisation du congrès triennal de l'Ordre.

Au cours du dernier exercice, le Comité des communications a concentré ses énergies sur l'organisation du prochain congrès qui aura lieu à Saguenay, du 13 au 15 septembre 2012.

Le programme de l'événement et le budget nécessaire à sa réalisation ont été déposés pour approbation au Comité exécutif le 23 février 2012. Une première communication sur cet événement a été faite en mars 2012 dans le cadre des cours de perfectionnement, à Québec.

Pour le prochain exercice, outre la poursuite de l'organisation du Congrès 2012, le Comité des communications devra se pencher sur les activités publicitaires de l'Ordre à mettre de l'avant au cours de la prochaine année et acheminer ses recommandations au Conseil d'administration en juin 2012.

9.18 Comité du Centre d'expertise en droit immobilier

Le Comité du Centre d'expertise en droit immobilier a pour mandat de contribuer à la réalisation du plan d'action en droit immobilier adopté par le Conseil d'administration de l'Ordre. Ce plan d'action repose sur deux axes principaux : le repositionnement des notaires dans le traitement des dossiers et le repositionnement du notariat en droit immobilier.

Le Comité s'est réuni à quatre reprises. Les membres ont été consultés notamment sur les sujets suivants : l'accréditation en copropriété, la possibilité d'implanter un contrat de service obligatoire en copropriété, l'analyse des nouveaux formulaires de courtage immobilier de l'OACIQ et la rédaction de recommandations destinées à la Banque Nationale concernant le libellé des instructions aux notaires.

9.19 Comité de réglementation

Le Comité de réglementation a comme mandat de conseiller le Conseil d'administration quant à la pertinence de modifier ou de concevoir des règlements concernant l'Ordre. Il intervient dès l'étape de la recherche et de la conception.

Au cours du dernier exercice financier, le Comité s'est penché sur les dossiers suivants :

- > Nouvelle procédure de l'Office des professions du Québec à l'égard de la planification réglementaire;
- > Nouveau règlement sur la formation continue obligatoire;

- > Accréditations et autres activités sous la responsabilité de la Direction des services juridiques prévues au plan d'orientation 2011-2012;
- > Modifications suggérées au règlement au Tableau des ordres professionnels;
- > Projet de règlement sur le droit d'exercice de la profession notariale;
- > Projet de règlement sur la souscription au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la CNQ et projet de règlement sur l'exercice de la profession de notaire en société;
- > Projet de règlement sur les conditions et les modalités d'attribution et d'utilisation d'une marque (signature numérique).

9.20 Comité de législation

Le Comité de législation a pour mandat de suivre l'évolution de la législation fédérale et provinciale, de s'assurer que les intérêts de la profession notariale sont bien respectés et de formuler des recommandations au président quant à la pertinence d'une intervention de l'Ordre.

Au cours du dernier exercice, les membres du Comité ont été consultés sur les projets suivants :

- > le projet de loi 14 sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;
- > le projet de loi concernant certains cas de résiliation de bail d'un logement;

- > le projet de loi 24 visant principalement à lutter contre le surendettement des consommateurs et à moderniser les règles relatives au crédit à la consommation
- > le plan d'immigration québécois pour la période 2012-2015;
- > le projet de loi 37 modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière de publicité foncière;
- > l'avant-projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
- > l'avant-projet de loi instituant le nouveau *Code de procédure civile*.



10. Principales résolutions du Conseil d'administration de l'Ordre

Outre les résolutions présentées dans cette section, le Conseil d'administration prend de nombreuses décisions touchant la protection du public et comportant des informations nominatives et confidentielles qui ne peuvent être reproduites dans le présent rapport.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

QUE sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil d'administration fixe la tenue du prochain congrès à Saguenay les 13, 14 et 15 septembre 2012, lequel sera constitué d'une journée de formation et d'une journée et demi de congrès.
CAD-47-18-5.8

QUE sur recommandation du Conseil d'administration du Fonds d'assurance, le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec nomme la firme Mazars Harel Drouin comme auditeur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice 2011, et autorise une enveloppe budgétaire de 42 285 \$ (avant taxes, secrétariat et autres débours) pour le mandat d'audit des états financiers 2011.
CAD-47-18-6

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec, après avoir été informé des commentaires émis par les membres de l'Ordre, adopte le *Règlement sur le Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires du Québec*.
CAD-47-18-8.1

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec, après avoir été informé des commentaires émis par les membres de l'Ordre, adopte le *Règlement remplaçant le Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires*.
CAD-47-18-8.2

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec adopte, tel que modifié, le nouveau *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Chambre des notaires du Québec et de ses organismes affiliés*.
CAD-47-18-8.3

QUE le Conseil d'administration approuve la proposition des comités à être formés pour le 48^e Triennat, telle que modifiée, à savoir :

QUE les comités réglementaires suivants ne peuvent être modifiés, soit : Conseil de discipline, Comité du Fonds d'indemnisation, Comité de révision, Comité d'inspection professionnelle, Comité du Fonds d'études notariales, Comité sur les admissions, Comité de la formation des notaires et Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires ;

QUE les comités suivants, formés par résolution, soient maintenus, à savoir : Comité de la formation continue, Comité du régime de retraite, Comité de placements, Comité de vérification et perspectives financières, Comité sur la rémunération, Comité consultatif du Centre d'expertise en droit immobilier (CEDI), Comité de la veille technologique, Comité de législation et Comité de réglementation ;

QUE les comités suivants, formés par résolution, soient abolis, à savoir : Comité jeunesse, Comité du Congrès (fusionné), Commission de la veille juridique notariale, Comité sur les regroupements et post regroupements, Comité des notaires en milieux non traditionnels ;

QUE les comités suivants, soient créés, à savoir : Comité des communications (incluant le Congrès), Comité intégration jeunesse/mobilité, Comité d'éthique et de déontologie, Comité de sélection du programme de bourses et d'aide à la spécialisation et Comité consultatif en droit des personnes, de la famille et des successions.

QUE le Conseil d'administration approuve la proposition de créer un comité sur l'exercice illégal de la profession et requiert le Directeur général adjoint à la Direction des services juridiques de l'analyser.
CAD-48-1-8

QUE sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil d'administration entérine un projet de réintégration de la gestion des technologies se traduisant par la création d'une direction interne à la Chambre des notaires du Québec.
CAD-48-2-8

QUE sur recommandation du Comité de vérification et du Comité exécutif, le Conseil d'administration adopte les états financiers annuels audités pour l'exercice 2010-2011, incluant l'état des résultats, le bilan, l'état de l'évolution des soldes des fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie.

Que sur recommandation du Comité de vérification et du Comité exécutif, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale annuelle des notaires la nomination de la firme Bourgeois Marsolais, CA, S.E.N.C.R.L. comptables agréés comme auditeurs des états financiers de l'exercice 2011-2012 et que la fixation de leur rémunération soit laissée à la discrétion du Comité exécutif.
CAD-48-2-10

QUE le Conseil d'administration fixe au vendredi 28 octobre 2011 à 17 h, la date de l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre qui se tiendra à Montréal;

QU'une assemblée générale spéciale des membres de la Chambre des notaires soit aussi convoquée pour le vendredi 28 octobre 2011 à 17 h 30, aux fins d'approuver les montants des cotisations spéciales pour l'exercice 2012-2013 décrétées par le Conseil d'administration de la Chambre des notaires, soit une cotisation spéciale de 150 \$ pour un projet de publicité et une cotisation spéciale de 25 \$ pour le Programme d'aide aux notaires (PAN).
CAD-48-2-11

QUE le Conseil d'administration entérine, telles que modifiées, les recommandations du Comité exécutif en ce qui concerne la composition et les mandats des comités du XLVIII^e Triennat et que soit confirmé le mandat confié à chacun d'eux.
CA-48-2-13

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec adopte le projet d'Addenda à l'Accord de libre circulation au Québec (ALCQ) ayant pour objectif d'étendre la portée de l'ALCQ afin de faciliter la libre circulation permanente entre les membres de la Chambre des notaires du Québec et ceux des ordres professionnels de juristes des provinces et territoires de compétence relevant de la *Common law*, complétant ainsi le régime de libre circulation des juristes du Canada;

QUE le Président de la Chambre des notaires du Québec soit autorisé à signer l'Addenda lors des prochaines rencontres de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, en mars 2012.
CAD-48-3-9.1

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec entérine les recommandations du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec telles que présentées quant à/aux :

- > conditions générales du contrat d'assurance en vigueur pour la période 2012;
- > définitions des classes d'assurance;
- > contribution 2012;
- > politique de modulation et crédit de contribution;
- > à la franchise;
- > programme de fin de pratique;
- > politique de perception.

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires adopte, pour le Programme 2012, les Conditions générales du contrat d'assurance en vigueur pour la période 2012, lesquels articles apparaissant aux Conditions générales du contrat d'assurance.
CAD-48-3-11.1

QUE le Conseil d'administration délègue au Comité exécutif le pouvoir de radier du tableau de l'Ordre tout notaire en défaut selon l'une des éventualités stipulées à l'article 85.3 du *Code des professions*.
CAD-48-3-13.2

QU'à titre de mesures supplémentaires susceptibles de favoriser l'atteinte de standards de qualité dans tout programme de formation préadmission des futurs notaires, le Conseil d'administration adopte, telles que présentées, les recommandations du Groupe de réflexion sur la réforme de la formation notariale, à savoir :

QUE les universités imposent les conditions d'admission suivantes au programme d'études notariales :

- > Obtenir au 1^{er} cycle une moyenne cumulative identique à celle requise pour l'admission à un programme de maîtrise en droit, moyenne supérieure à celle requise pour l'admission à un programme de 1^{er} cycle;
- > Suivre et réussir au 1^{er} cycle les cours dont la liste serait établie de concert entre l'Ordre et les universités;

QU'un cours de « droit notarial » (déontologie et procédures notariales) soit introduit dans le cadre du baccalauréat lequel cours devrait être enseigné par un notaire praticien d'expérience;

QU'une révision du « tronc commun » de cours pour les programmes d'études notariales soit effectuée, de concert, avec les universités, et, à la lumière des besoins actuels de la pratique, que soient tracées les grandes lignes de contenu des cours devant faire partie de ce « tronc commun »;

QU'une uniformisation du nombre minimum de crédits pour les programmes d'études notariales soit établie;

QUE la mise en commun des ressources enseignantes soit favorisée entre les coordonnatrices de programmes d'études notariales et les membres du Comité de formation continue de l'Ordre pour le recrutement de chargés de cours pour les programmes d'études notariales;

QUE la promotion des programmes d'appui à la formation pédagogique des chargés de cours disponibles dans les universités soit favorisée;

QUE soient créés des modes d'interaction et d'échange entre les chargés de cours de manière à encourager la mise en commun de leurs ressources et expériences, notamment par l'utilisation des technologies de l'information;

QUE soit valorisé le rôle des chargés de cours par l'organisation d'activités susceptibles de leur assurer une meilleure visibilité et un plus grand rayonnement (ex : CP du N, Entracte...);

QUE les coordonnatrices des programmes d'études notariales soient conscientisées à l'importance d'une supervision soutenue des chargés de cours dans l'accomplissement de leurs obligations et fonctions, notamment par l'examen de leur matériel pédagogique;

QU'un programme de formation pour les maîtres de stage soit créé;

QUE l'Ordre puisse exercer de façon adéquate son pouvoir décisionnel quant à l'atteinte des compétences requises par un candidat pour son admission à la profession, en requalifiant et réaménageant les étapes de la formation proposées dans le rapport du 31 mai 2010 du *Groupe de travail sur l'actualisation de la formation préadmission à l'exercice de la profession de notaire*, comme suit :

- > Intégrer la totalité des activités de formation dans les programmes d'études notariales offerts par les universités ;
- > Remplacer les « *Journées de formation professionnelle* » données par l'Ordre (3 semaines) par une procédure d'évaluation sous la supervision de l'Ordre, laquelle interviendrait en fin de stage. Cette procédure pourrait prendre la forme de 2 ou 3 activités de type interactif, notamment dans des domaines de pratique jugés sensibles par l'Ordre (production d'une opinion écrite suivie d'entrevues dirigées à distance étalées dans le temps, suivant le modèle appliqué dans *Controverses doctrinales et jurisprudentielles*, actuellement offert aux stagiaires) entre un examinateur et un stagiaire qui permettraient de valider le niveau de maîtrise du stagiaire de l'ensemble des connaissances et habiletés requises pour l'exercice de la profession et qui servirait de critère ultime à l'admission de la profession.

CAD-48-4-4.2

QU'une mesure soit mise en place afin d'accorder un délai de grâce jusqu'au 31 décembre 2011 aux notaires qui rencontrent les critères d'admissibilité du Programme d'aide à la spécialisation (PAS) quant aux types de programme donnant droit à une bourse de perfectionnement, qui ont débuté leurs études avant le 31 décembre 2011 et qui déposent leur demande avant cette date, de bénéficier de ce délai et que les demandes soient étudiées en vertu du PAS ;

QU'une fois la période transitoire terminée, une modification soit apportée au nouveau Programme de bourses d'études supérieures pour y inclure les maîtrises en fiscalité et les diplômes de deuxième cycle en fiscalité menant à la maîtrise en fiscalité, avec un nombre de bourses limité à trois par année ;

QU'un rappel des sommes soit prévu si le diplôme de deuxième cycle en fiscalité n'est pas suivi d'une maîtrise en fiscalité ;

QUE l'Ordre autorise un réajustement des prévisions budgétaires, soit une somme additionnelle de 60 000 \$ pour couvrir les demandes jusqu'au 31 décembre 2011 en vertu du Programme d'aide à la spécialisation (PAS) et une somme additionnelle de 45 000 \$ pour couvrir les trois bourses en fiscalité incluses dans le nouveau Programme de bourses d'études supérieures ;

QUE les candidats souhaitant se voir octroyer une de ces trois bourses pour un programme d'études en fiscalité indiquent clairement dans leur demande qu'ils destinent leurs activités de façon dominante à l'enseignement.

CAD-48-4-4.3

QUE sur recommandation du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec renomme Charlaïne Bouchard, notaire et résidente de Québec, pour siéger à titre d'administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014 ;

QUE sur recommandation du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec renomme Jean Robichaud, actuaire et résident de Montréal, pour siéger à titre d'administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014 ;

QUE sur recommandation du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec nomme Dany Lachance, notaire et résidente de Sherbrooke, pour siéger à titre d'administrateur Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014.

CAD-48-4-8

QUE le Conseil d'administration requiert, conformément à l'article 51 de la *Loi sur le courtage immobilier*, que la Chambre des notaires du Québec recommande à l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ) de modifier chacun des contrats et formulaires soumis pour consultation à la Chambre conformément aux orientations adoptées par celle-ci.

CAD-48-4-11.1

QUE le Conseil d'administration approuve que la Chambre des notaires du Québec apporte son appui à la position du Procureur général du Québec dans ses démarches devant la Cour suprême du Canada dans la mesure où l'autorité législative du Québec en matière de droit commun soit maintenue et que les articles 401 à 430 sur la résidence familiale, le patrimoine familial et la prestation compensatoire, 432, 433, 448 à 484 sur le régime matrimonial et 585 sur l'obligation alimentaire du *Code civil du Québec* ne soient pas discriminatoires ;

QUE le Comité consultatif en droit des personnes, de la famille et des successions débute ses réflexions sur les enjeux liés à l'Affaire Lola, pour qu'en temps opportun, lorsque la décision de la Cour suprême sera connue, la Chambre des notaires du Québec puisse rapidement suggérer, le cas échéant, des amendements législatifs qui suivront les amendements de la Cour suprême du Canada.

CAD-48-4-11.3

QUE le Conseil d'administration approuve le Plan d'orientation et d'actions prioritaires 2012-2013, tel que présenté par le Directeur général.

CAD-48-6-5.5

QUE sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil d'administration décrète une cotisation au montant de 500 \$ à facturer à tous les notaires, aux fins de l'indemnisation, pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2012 et se terminant le 31 mars 2013.

QUE le Conseil d'administration approuve le maintien du service 1 800 NOTAIRE tel que le projet de prévisions budgétaires le prévoit.

QUE le directeur général soit requis de poursuivre la réflexion concernant les nouvelles façons de faire, le tout dans l'esprit de la présentation effectuée.

QUE sur recommandation du Comité de vérification et prospectives financières et du Comité exécutif, le Conseil d'administration adopte les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2012 2013, telles que présentées.
[CAD-48-6-5.6](#)

QUE sur recommandation du Comité sur la rémunération, le Conseil d'administration approuve que les administrateurs assument leurs frais d'inscription aux Cours de perfectionnement et au Congrès ;

QUE le statu quo soit maintenu quant au remboursement de leurs dépenses par la Chambre des notaires du Québec ;

QUE le Conseil d'administration prenne acte du souhait formulé par le Comité sur la rémunération, de fixer, si possible, une séance du Conseil d'administration la journée précédant les Cours de perfectionnement afin de diminuer les frais de déplacement des administrateurs, et ce lorsque la situation le permet.
[CAD-48-6-7](#)

QUE le Conseil d'administration adopte la proposition détaillée en matière de tarification, telle que modifiée.
[CAD-48-6-8](#)

QUE le Conseil d'administration requière la Direction des services juridiques d'entreprendre les démarches nécessaires afin de mettre fin à la Convention selon la procédure prévue à son article 12.1, notamment en faisant parvenir à l'Autorité des marchés financiers (AMF) un préavis de 90 jours et ce afin que les notaires planificateurs financiers soient désormais tous régis par celle-ci.
[CAD-48-6-9.2](#)

QUE le Conseil d'administration approuve, sous réserve des travaux de l'Assemblée nationale et de la Chambre des communes, les priorités législatives de la Chambre des notaires du Québec et les divers suivis à effectuer pour l'exercice financier 2012-2013 tels que ci-après décrits, à savoir :

1. avant-projet de loi instituant le nouveau *Code de procédure civile* et nouveau projet de Code de procédure civile prévu pour l'automne 2012 ;
2. projet de *Loi sur la réforme du dispositif de protection du Curateur public du Québec* (février 2012) ;
3. rapport sur la copropriété (dépôt d'un rapport consultatif en juin 2012 dans le cadre de la consultation citoyenne et d'un projet de loi prévu à l'automne 2012) ;
4. suivis du projet de loi no 24 – *Loi visant principalement à lutter contre le surendettement des consommateurs et à moderniser les règles relatives au crédit à la consommation* (reprise de l'étude détaillée en mars 2012 et document de consultation sur le règlement d'application au printemps 2012) ;
5. suivis : Groupe de travail de la Chambre des notaires du Québec et du ministère de la Justice du Québec : rapport sur les problématiques reliées au règlement d'une succession ;
6. suivis ministère de la Justice du Québec : Affaire Lola c. Éric ;
7. suivis : Rapport Mourir dans la dignité (février 2012) ;
8. suivis : ministère de la Justice du Québec : Projet de loi sur l'adoption et l'autorité parentale ;
9. suivis : Groupe de travail sur la réforme du registre foncier ;
10. suivis à l'égard des autres mémoires, interventions ou consultations effectués par la Chambre des notaires du Québec antérieurement (2010-2011) et où des nouveaux projets de lois pourraient être déposés par le législateur.
[CAD-48-6-10.2](#)

11. Principales résolutions du Comité exécutif

Le Comité exécutif de l'Ordre prépare la plupart des dossiers soumis au Conseil d'administration. Afin d'éviter les redondances, plusieurs décisions ne sont pas reproduites dans cette section du rapport annuel. De plus, comme le Comité exécutif prend de nombreuses décisions touchant la protection du public et comportant des informations nominatives et confidentielles, ces décisions ne peuvent donc être reproduites dans ce rapport.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

QUE le Comité exécutif mandate le Président et le Vice-président de la Chambre des notaires du Québec de rencontrer officiellement leurs vis-à-vis de la *Society of Notaries Public of British Columbia* pour discuter des termes de la proposition, soit de faire partie de la délégation de la Chambre des notaires du Québec à l'Union internationale du notariat (UINL), à titre d'observateurs seulement, et de leur collaboration en incluant un représentant de la *Society of Notaries Public of British Columbia* dans une ou plusieurs commissions de l'Union internationale du notariat (UINL) le tout, dans le cadre d'un protocole d'entente ;

QUE ce protocole d'entente n'a pas pour but de statuer juridiquement d'aucune manière sur l'état de ce notariat ;

QUE le présent protocole est strictement une affaire privée entre la *Society of Notaries Public of British Columbia* et la Chambre des notaires du Québec sans aucune prétention que ce soit envers quelques autorités gouvernementales ou organismes réglementaires.
CE-47-53-4.7

QUE le Comité exécutif entérine les actions proposées par la Chambre des notaires du Québec dans le cadre de la consultation générale sur le document intitulé « Le plan de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015 » ;

QU'en raison des objectifs économiques énoncés dans le plan de l'immigration, le Comité exécutif mandate le Président pour préparer un projet de contribution arrimé à cette question dans le cadre du Plan Nord récemment annoncé par le gouvernement du Québec ;

QUE ce projet soit soumis au Comité exécutif lors d'une prochaine séance.
CE-47-53-4.9

QUE sur recommandation du Comité de sélection, le Comité exécutif nomme Johanne Ayotte, notaire à Montréal, au poste de conciliateur des comptes d'honoraires et secrétaire du Comité d'arbitrage à la Direction de la protection du public et que sa date d'entrée en fonction soit déterminée par le Directeur général.
CE-47-53-5.1.1

QUE le Comité exécutif approuve, tel que présenté, le programme révisé de la 82^e session des Cours de perfectionnement du notariat qui auront lieu les 27, 28 et 29 octobre 2011, à Montréal.
CE-47-53-5.3

QUE le Comité exécutif approuve la signature d'une entente entre la Chambre des notaires du Québec et GFI Solutions (Fortsum) relativement à la sauvegarde en ligne des données des notaires ;

QUE le Président ou le Directeur général de la Chambre soit autorisé à signer, pour et au nom de la Chambre des notaires du Québec, toute entente avec GFI Solutions (Fortsum) relative à la sauvegarde en ligne des données des notaires ainsi que tout document pouvant être nécessaire pour donner effet à la présente résolution.
CE-47-53-5.4

QUE le Comité exécutif approuve la signature d'une entente entre la Chambre des notaires du Québec et Avancie inc. relativement à la sauvegarde en ligne des données des notaires ;

QUE le Président ou le Directeur général de la Chambre soit autorisé à signer, pour et au nom de la Chambre des notaires du Québec, toute entente avec Avancie inc. relative à la sauvegarde en ligne des données des notaires ainsi que tout document pouvant être nécessaire pour donner effet à la présente résolution.
CE-47-53-5.5

QUE le Comité exécutif mandate le Secrétaire de recommander au Directeur général de la Chambre des notaires du Québec d'autoriser ou non un fournisseur à offrir des services de sauvegarde en ligne des données des notaires, dans la mesure où ce fournisseur se conforme aux ententes-cadres établies ;

QU'en cas de discordance avec les textes des ententes-cadres établies, le Directeur général soumette l'entente au Comité exécutif ;

QUE le Président ou le Directeur général de la Chambre soit autorisé à signer, pour et au nom de la Chambre des notaires du Québec, toute entente relative à la sauvegarde en ligne des données des notaires ainsi que tout document pouvant être nécessaire pour donner effet à la présente résolution.
CE-47-53-5.5.1

QUE le Comité exécutif approuve la position de la Chambre des notaires, de demander au Groupe de travail sur la révision du système canadien de paiements de recommander aux autorités gouvernementales de créer une plate-forme de transfert électronique de fonds accessible aux consommateurs, notaires, intervenants du secteur immobilier ainsi qu'aux petites entreprises, afin qu'ils puissent clore des transactions immobilières et commerciales en temps réel, sécuritaires et irrévocables à des coûts abordables.
CE-47-53-5.10

QU'une élection soit tenue dans le district de Laval pour combler la vacance au poste d'administrateur élu de ce district en appliquant les dispositions du *Règlement sur les modalités d'élection au Conseil d'administration et au Comité exécutif de la Chambre des notaires du Québec* avec les adaptations nécessaires;

QUE les dates et modalités pour cette élection soient les suivantes :

QUE la date de l'élection soit fixée au 11 juillet 2011 à 17 h ;

QUE la date de fin de mise en candidature soit fixée au 13 juin 2011 à 17 h ;

QUE la période de transmission des bulletins de vote et de la votation débute le 14 juin 2011 et se termine le 11 juillet 2011 à 17 h ;

QUE le dépouillement du scrutin soit effectué dans les meilleurs délais mais ne dépassant pas le 21 juillet 2011 ;

QUE Joseph Decobellis, notaire à St-Léonard, et Francine Martin, notaire à Montréal, soient nommés pour agir à titre de scrutateurs pour le dépouillement de ce scrutin.

QUE Mélanie Dubé, notaire à Montréal, et Louise Smith, notaire à Montréal, soient nommées pour agir à titre de scrutateurs suppléants pour le dépouillement de ce scrutin.

[CE-47-53-7](#)

QUE sur recommandation du Comité de sélection, le Comité exécutif nomme Hélène Rocheville, notaire à Montréal, au poste de Directrice générale adjointe à la Direction de la protection du public et que sa date d'entrée en fonction soit déterminée par le Directeur général.

[CE-48-1-3.1](#)

QUE sur recommandation du Comité de sélection, le Comité exécutif nomme Caroline Lafrance, notaire à Montréal, au poste de notaire aux gardes provisoires à la Direction des services juridiques et que sa date d'entrée en fonction soit déterminée par le Directeur général.

[CE-48-2-6.1](#)

QUE le Comité exécutif consente à ce que la Chambre des notaires du Québec assume les frais d'un jugement déclaratoire pour clarifier de façon définitive le refus par le Registre foncier de la publication d'une radiation sur la base de la péremption trentenaire.

[CE-48-3-4.8](#)

QUE sur recommandation de la Direction du développement de la profession, le Comité exécutif nomme Catherine Dhamen, notaire à Dorval, au poste de notaire à la formation préadmission, sujet à la réalisation des tests psychométriques, et que sa date d'entrée en fonction soit déterminée par le Directeur général.

QUE sur recommandation de la Direction du développement de la profession, le Comité exécutif nomme Sophie Lecoq au poste de chef de service au Centre de documentation, sujet à la réalisation de tests psychométriques, le cas échéant, et que sa date d'entrée en fonction de soit déterminée par le Directeur général.

[CE-48-5-6.1](#)

QUE le Comité exécutif approuve la recommandation de tenir les séances du Comité exécutif et du Conseil d'administration sans papier et requiert le Directeur général de fournir à tous les administrateurs un iPad à cet effet.

[CE-48-5-6.3](#)

QUE sur recommandation du Comité de sélection, le Comité exécutif nomme Sylvie Leclair au poste de Directrice générale adjointe à la Direction des technologies de l'information, sujet à la vérification de références, et que sa date d'entrée en fonction soit déterminée par le Directeur général.

[CE-48-6-6.1](#)

Que le Comité exécutif nomme Johanne Ayotte, notaire à Montréal, à titre de secrétaire adjoint du Conseil de discipline, du Comité de révision et du Comité du Fonds d'indemnisation et réitère la nomination de Sylvie Bédard, notaire à Montréal, à titre de conciliateur des comptes d'honoraires et secrétaire du Comité d'arbitrage, le tout afin d'assurer la polyvalence du personnel lié à la discipline, la révision, l'indemnisation et la conciliation.

[CE-48-6-12.2](#)

QUE la Chambre des notaires du Québec intervienne dans le dossier *Société canadienne d'hypothèques et de logement c. Edgar Laquerre* (705-17-003155-098) afin de faire préciser les balises qui protègent le secret professionnel ;

QUE cette intervention ait lieu sans égard au litige existant entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Edgar Laquerre ;

QUE la Direction des services juridiques soit mandatée pour préparer cette intervention et y donner suite, aux fins d'exécuter la présente résolution.

[CE48-7-14.3](#)

QUE le Comité exécutif consente à ce que la Chambre des notaires du Québec soumette à la Cour suprême du Canada une requête en autorisation d'intervention au stade de la demande d'autorisation d'appel formulée par le Barreau du Québec à la suite de la décision de la Cour d'appel dans le dossier 500-09-020138-095 *Micheline Parizeau c. Barreau du Québec et al.*, et mandate ses procureurs d'agir à cet effet.

[CE-48-9-5.4](#)

QUE le Comité exécutif entérine la proposition de la Chambre des notaires quant aux suites à donner au rapport du groupe de travail sur la copropriété ;

QUE le ministre de la Justice confie à la Chambre des notaires le mandat de prolonger l'œuvre du groupe de travail par la mise sur pied d'une consultation des organismes intéressés du monde municipal, de la construction, des administrateurs de copropriété et des citoyens désireux de partager leur expérience de copropriétaire ;

QU'il autorise la Chambre des notaires à négocier les termes et conditions de cette commission qui sera présidée par un notaire et une autre personne à déterminer en consultation avec le ministre de la Justice.

[CE-48-9-5.6](#)

QUE le Comité exécutif requiert que la Chambre des notaires du Québec demande à la Cour supérieure d'exercer sa discrétion judiciaire et de se prononcer, via une requête pour jugement déclaratoire, sur l'interprétation à donner aux articles 30.1 et 55 de la Charte de la langue française ;

QUE s'il y a poursuite pénale à l'encontre du notaire concerné, le Comité exécutif requiert également que la Chambre des notaires du Québec intervienne au dossier du notaire, via une intervention judiciaire conservatoire, pour appuyer ses prétentions.

[CE-48-9-6.4](#)

QUE le vice-président de la Chambre des notaires du Québec, Maurice Piette, ou tout notaire désigné par le Président, soit autorisé à représenter et à exercer le droit de vote de la Chambre des notaires du Québec à la 4^e session ordinaire de l'Assemblée des notariats membres de l'Union internationale du notariat (UINL) de la législature 2011-2013 qui se tiendra à Carthagène, Colombie, les 2 et 3 décembre 2011.

[CE-48-10-5.3.1](#)

QUE le Comité exécutif approuve l'augmentation du budget général de l'Union internationale du notariat (UINL) pour 2012 et 2013 de 15 % chaque année, se traduisant par une augmentation de la cotisation de ses notariats membres.

[CE-48-10-5.3.2](#)

QUE le Comité exécutif entérine la recommandation de ne pas constituer un groupe de travail sur la demande de « pardon disciplinaire » et requiert la Chambre des notaires de s'en remettre aux travaux du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) sur cette question.

[CE-48-10-8](#)

QUE le Comité exécutif désigne Hélène Rocheville, directrice générale adjointe à la Direction de la protection du public et notaire à Montréal, en remplacement de Judith Desmarais, à titre de représentante de la Chambre des notaires du Québec, pour siéger au Conseil d'administration du Centre de justice de proximité de Montréal (CJPM).

[CE-48-12-5.2](#)

QUE le Comité exécutif de la Chambre des notaires du Québec nomme Jacques Mauffette, notaire honoraire, en remplacement de Anne Philippe, notaire à Gatineau, pour siéger au Conseil d'administration de la Clinique juridique de l'Université d'Ottawa et ce, sans rémunération.

[CE-48-12-5.6](#)

QUE le Comité exécutif approuve le programme révisé de la 83^e session des Cours de perfectionnement du notariat des 29, 30 et 31 mars 2012 sujet aux modifications proposées à la suite des discussions tenues.

[CE-48-12-6.5](#)

QUE le Comité exécutif approuve que la Chambre des notaires du Québec participe à un séminaire devant se tenir en Floride à la mi-avril 2012, dans le cadre d'un rapprochement du notariat Floridien avec l'Union internationale du notariat (UINL).

[CE-48-13-4.1](#)

QUE le Comité exécutif consente à ce que la Chambre des notaires du Québec fasse valoir sa position en matière d'indemnisation dans le cadre de la consultation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) afin de contribuer aux orientations que cette dernière prendra dans ce dossier ;

QU'il requière prendre connaissance du document au préalable ;

QU'une présentation soit faite aux administrateurs lors de la prochaine séance du Conseil d'administration.

[CE-48-13-4.3](#)

QUE le Comité exécutif entérine le projet de lettre au ministre de la Justice concernant le projet de loi no. 24 – *Loi visant à lutter contre le surendettement des consommateurs et à moderniser les règles relatives au crédit à la consommation*, sujet aux modifications proposées, à savoir :

QUE le consommateur dont l'hypothèque de premier rang doit garantir un prêt à terme, bénéficie d'un délai de réflexion de 7 jours avant de donner son consentement à l'offre de crédit immobilier lorsque la vérification de sa capacité de rembourser effectuée par l'institution de crédit révèle que le montant du prêt va porter son ratio d'endettement au-delà d'un seuil critique pour lui.

[CE-48-13-4.7](#)

QUE le Comité exécutif approuve le calendrier des activités réglementaires de la Chambre des notaires du Québec pour l'année 2012, lequel sera soumis à l'Office des professions du Québec dans le cadre de sa planification du traitement des dossiers de réglementation pour l'année 2012.

[CE-48-13-5.4](#)

QUE le Comité exécutif prenne acte des hypothèses pour les prévisions budgétaires 2012-2013 et mandate le Directeur général adjoint à la Direction des services administratifs de préparer les orientations et prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2012-2013, en tenant compte de ces hypothèses de travail.

[CE-48-13-5.6](#)

QUE le Comité exécutif autorise le Directeur général à poursuivre les travaux, tels qu'énoncés, dans le cadre d'une solution de gestion de transferts électroniques de fonds.

[CE-48-13-5.7](#)

QUE le Comité exécutif approuve le partenariat entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et la Chambre des notaires du Québec, afin d'accepter que les notaires utilisent sans frais la future plate-forme informatisée de transfert de propriété des unités d'évaluation agricoles du Québec dans le cadre du Programme de crédit de taxes foncières agricoles et de signer la lettre d'entente à cet effet ;

QUE le Directeur général soit autorisé à signer l'entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, telle que présentée.

[CE-48-15-9.2](#)

QUE sur recommandation du Comité de sélection, le Comité exécutif nomme Anne Boutin, notaire à Sherbrooke, au poste de syndic adjoint à la Direction de la protection du public et que sa date d'entrée en fonction soit déterminée par le Directeur général.

[CE-48-15-10.1.1](#)

QUE le Comité exécutif approuve le Plan d'orientation et d'actions prioritaires 2012-2013, tel que présenté par le Directeur général, et en recommande la présentation au Conseil d'administration.

[CE-48-15-10.7](#)

QUE le Comité exécutif nomme Yves Larivée, notaire à Montréal, à titre de syndic correspondant, conformément à l'article 121 du *Code des professions*.

[CE-48-15-13.2](#)

12. Tableaux statistiques

Registres

	2010-2011	2011-2012	Total au 31 mars 2012
REGISTRE DES DISPOSITIONS TESTAMENTAIRES			
Inscriptions	186 921	185 005	6 805 296
Certificats de recherche	55 925	55 976	1 031 676
REGISTRE DES MANDATS EN PRÉVISION DE L'INAPTITUDE			
Inscriptions	118 776	118 050	2 063 178
Certificats de recherche	4 794	5 152	42 888
REGISTRE DES CONSENTEMENTS AU DON D'ORGANES ET DE TISSUS – RDOQ			
Inscriptions	124 799	123 348	759 108
Certificats de recherche	1 699	1498	5 721

Syndic

	2010-2011	2011-2012
Nombre de dossiers ouverts au début de la période	581	716
Nombre de dossiers ouverts au cours de la période	795	885
Nombre de membres visés	556	562
ORIGINE DES DOSSIERS		
public	521	574
membre de l'Ordre	37	33
syndic	90	133
Comité d'inspection professionnelle	147	145
Décisions rendues au cours de la période	658	766
Nombre de membres visés	461	520
NATURE DES DÉCISIONS		
porter plainte devant le Comité de discipline	73	67
ne pas porter plainte (dossiers réglés à la suite d'une intervention du syndic : non fondé, irrecevable, réglé, conciliation informelle, avertissement, engagement...)	583	697
dossiers réglés à la suite d'une conciliation formelle du syndic	2	2
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	583	832
Plaintes disciplinaires déposées au cours de la période	23	19
Appels téléphoniques faits et reçus en cours d'exercice	16 526	16 165
Requêtes téléphoniques ouvertes en cours d'exercice	1 836	2 002
SELON LA SOURCE		
du public	1 333	1 227
d'un membre de l'Ordre	705	775

Inspection professionnelle

	2010-2011	2011-2012
Autoévaluations	135	92
Inspections régulières	554	539
Inspections de comptabilité	253	203
Nombre de visites	827	916
Nombre de rapports	962	1 008

Tableaux statistiques (suite)

Conciliation, arbitrage et médiation présidentielle

	2010-2011	2011-2012
CONCILIATION DES COMPTES D'HONORAIRES		
Dossiers en cours le premier jour	45	25
Demandes de conciliation reçues	138	156
Demandes rejetées pour non-respect du délai	11	10
Demandes ayant conduit à une entente	74	70
Dossiers fermés autrement	73	41
Dossiers en cours le dernier jour	25	60

ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES		
Dossiers en cours le premier jour	12	7
Demandes d'arbitrage reçues	18	9
Audiences du Conseil d'arbitrage	18	6
Sentences arbitrales rendues	19	6
Ayant diminué le compte en litige	9	2
Ayant maintenu le compte en litige	10	4
Dossiers fermés autrement	4	3
Dossiers en cours le dernier jour	7	7

MÉDIATION PRÉSIDENTIELLE		
Dossiers en cours le premier jour	1	3
Nombre de dossiers ouverts	6	11
Nombre de dossiers fermés	4	10
Dossiers en cours le dernier jour	3	4

Politique de remboursement (radiations)

	2010-2011	2011-2012
LE NOMBRE DE RÉCLAMATIONS REÇUES	74	40
Le nombre de membres visés	58	29
Le montant total des réclamations	45 535 \$	26 188 \$
LE NOMBRE DE RÉCLAMATIONS ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	54	42
Le nombre de réclamations acceptées en partie	1	2
Le nombre de membres visés	46	34
Le montant total des indemnités versées	36 397 \$	28 340 \$
LE NOMBRE DE RÉCLAMATIONS REFUSÉES	1	0
Le nombre de membres visés	1	0
Le montant total de ces réclamations	1 100 \$	0 \$
LE NOMBRE DE RÉCLAMATIONS RETIRÉES	1	4
Le montant total de ces réclamations	500 \$	1 617 \$
LE MONTANT PAYÉ PAR LES NOTAIRES	2 943 \$	1 608 \$

Tableaux statistiques (suite)

Formation continue

	2010-2011	2011-2012
ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE (NOMBRE DE PARTICIPANTS)		
Successions... réconciliées	84	291
Cours de perfectionnement du notariat programme régulier	1 483	3 397
Cours de perfectionnement du notariat perfectionnement Plus	665	1 115
Médiation familiale – Le partage de vie des enfants	9	5
Médiation familiale – Les impasses en médiation	9	5
Médiation familiale – le partage des biens	9	9
Droit international privé	211	146
Fiducie pour détention d'une résidence principale	s.o.	50
Société d'acquêts	s.o.	68
Testamentary trusts and wills	s.o.	39
Médiation familiale de base	10	12
Procédures devant notaire (base)	111	133
Testaments et fiducies testamentaires	546	236
Procédures devant notaire – complémentaire	48	16
WEBDIFFUSION		
Attirer et fidéliser les collaborateurs de talent	42	11
Créer et vivre avec une fiducie de protection d'actifs	46	79
Compensation	72	56
Fiducie pour protéger la résidence et autres biens de la famille	69	57
La fiducie testamentaire	56	61
L'engagement de non-concurrence au carrefour du droit civil et fiscal	s.o.	13
Arrimage du patrimoine familial et de la communauté de biens	56	57
La copropriété par phases	44	137
La fiscalité et le transfert de biens entre conjoints	59	215
Les incidences fiscales de transfert de biens agricoles	48	46
L'usage résidentiel en zone agricole	91	95
Mandat de protection	64	95
Partage des régimes de retraite	40	80
Présentation et analyse du REEI	33	33
Trucs et astuces pour une gestion efficace des marques de commerce	4	73
Droits sur les mutations immobilières- cas pratique	s.o.	232
La convention d'indivision	s.o.	188
Fiducies réputées	s.o.	18
Testament fiduciaire : pièges à éviter	s.o.	167
Principes de base – droit d'auteur	51	34
Testament et planification financière – gens d'affaires	s.o.	52
Zonage agricole et CPTAQ	s.o.	44

Tableaux statistiques (suite)

Formation continue obligatoire

	2010-2011	2011-2012
NOMBRE DE DEMANDES		
Déclarations de formation externe	5 839	7 874
Demandes de dispense	179	183
Accordées	159	175
Levées	5	6
Refusées	11	2
Demandes de reconnaissance	495	558
Accordées	480	546
Refusées	15	12

Évaluation de la compétence et stages de perfectionnement

	2010-2011	2011-2012
NOUVEAUX DOSSIERS		
Secrétariat	8	3
Inspection professionnelle	4	2
Comité de discipline	0	3
MÉDIATION FAMILIALE		
Accréditations avec engagements	5	4
Accréditations finales	2	3
MÉDIATION PETITES CRÉANCES		
Accréditations	2	2
PROCÉDURES DEVANT NOTAIRE		
Accréditations	74	106

Formation préadmission

	2010-2011	2011-2012
Nombre de candidats ayant débuté leur stage	214	231
Nombre de candidats admis à la profession	190	211
Changement de milieu de stage	16	14
Nombre de demandes d'équivalence de formation présentées au Comité sur les admissions	26	26
Nombre de demandes d'équivalence de stage présentées au Comité sur les admissions	10	18
Nombre d'autorisations d'agir à titre de maître de stage octroyées (première demande et renouvellement)	176	161

Tableaux statistiques (suite)

Statut professionnel

	2010-2011	2011-2012
MEMBRES EN EXERCICE AU 31 MARS	3 665	3 762
Hommes	1 611	1 598
Femmes	2 054	2 164
Admissions (premières inscriptions)	189	209
Reprises d'exercice	12	11
Nombre de permis délivrés	189	209
Nombre d'inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension du droit d'exercice		
de nature administrative	88	101
de nature disciplinaire	0	0
Nombre de radiations administratives du Tableau	4	18
Nombre de radiations disciplinaires	16	9
Nombre de suspensions ou de révocations de permis	0	1
Démissions	92	100
Décès	11	4
Notaires honoraires	44	43
Accréditations		
Médiateurs accrédités en médiation familiale	150	149
Planificateurs financiers	115	103
Notaires accrédités par l'officier du Registre des droits personnels réels et mobiliers (AVI-RDPRM)	235	230
Notaires désignés pour agir à titre d'agent de vérification de l'identité pour l'infrastructure à clés publiques du gouvernement du Québec (AVI-ICPG)	146	144
Notaires accrédités agent vérificateur de l'identité pour le Centre de certification du Québec (AVI-CCQ)	118	117
Notaires accrédités en régime de protection	1 668	1 750
Médiateurs aux petites créances	385	377
Médiateurs civils et commerciaux	16	18
Nombre de signatures numériques en vigueur au 31 mars	2 669	2 764
EXERCICE DE LA PROFESSION EN SOCIÉTÉ		
Nombre de SENCRL au 31 mars	80	90
Nombre de SPA au 31 mars	233	287
Nombre de notaires en SENCRL au 31 mars	326	342
Nombre de notaires en SPA au 31 mars	470	571

Tableaux statistiques (suite)

Discipline

	2010-2011	2011-2012
Nombre d'audiences du Conseil	Convoquées : 86 Tenues : 54	Convoquées : 86 Tenues : 52
Nombre de plaintes entendues	Syndic : 50 Privées : 2	Syndic : 32 Privées : 4
Nombre de décisions du Conseil	Limitation ou radiation provisoire : 2	Limitation ou radiation provisoire : 0
	Retrait de la plainte : 0	Retrait de la plainte : 0
	Rejet de la plainte : 0	Rejet de la plainte : 0
	Non-culpabilité : 1	Non-culpabilité : 2
	Culpabilité : 8	Culpabilité : 10
	Culpabilité et sanction : 21	Culpabilité et sanction : 9
	Sanction : 8	Sanction : 12
Nature des sanctions	Réprimande : 7	Réprimande : 4
	Amende : 21	Amende : 15
Nature des sanctions (suite)	Radiation temporaire : 10	Radiation temporaire : 8
	Radiation permanente : 1	Radiation permanente : 1
	Révocation de permis : 0	Révocation de permis : 1
Nombre de recommandations	Remise d'argent (art. 159 C.P.) : 0	Remise d'argent (art. 159 C.P.) : 0
	Stage (art. 160 C.P.) : 0	Stage (art. 160 C.P.) : 0
	Réinscription (art. 161 C.P.) : 0	Réinscription (art. 161 C.P.) : 0
Nombre de décisions du Conseil d'administration	0	1
Nombre de décisions rendues dans les 90 jours	41	41
Nombre de décisions sur culpabilité et/ou sur sanction portées en appel au Tribunal des professions	3	4
Nombre de décisions rendues par le Tribunal des professions	11	7
Nombre d'appels sur culpabilité et/ou sur sanction entendus par le Tribunal des professions	4	4

Indemnisation

	2010-2011	2011-2012
1- MONTANT MAXIMAL QU'IL PEUT VERSER À :		
un réclamant	100 000 \$	100 000 \$
l'ensemble des réclamants par rapport à un même membre	N/A	N/A
2- NOMBRE DE RÉCLAMATIONS REÇUES	73	93
nombre de membres visés	13	17
montant total des réclamations	4 284 652 \$	5 216 469 \$
3- NOMBRE DE RÉCLAMATIONS ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	9	14
nombre de réclamations acceptées en partie	6	20
nombre de membres visés	11	5
montant total des indemnités versées	702 134 \$	1 170 395 \$
4- NOMBRE DE RÉCLAMATIONS REFUSÉES	5	8
nombre de membres visés	2	7
montant total de ces réclamations	1 445 000 \$	349 643 \$
5- NOMBRE DE RÉCLAMATIONS RETIRÉES	14	3
montant total de ces réclamations	1 144 466 \$	6 836 \$

Tableaux statistiques (suite)

Révision

	2010-2011	2011-2012
1- Nombre de réunions	6	7
2- Nombre de demandes d'avis reçues	74	79
3- Nombre de demandes d'avis présentées hors délai	0	0
4- Nombre d'avis rendus répartis selon la nature de la conclusion ou de la suggestion :		
a) Le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline	69	71
b) Le Comité a conclu de suggérer au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	1	1
c) Le Comité a conclu de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle	0	0
d) Le Comité a conclu qu'il y a lieu de porter plainte	0	0
5- Nombre de plaintes retirées	2	0

Exercice illégal

	2010-2011	2011-2012
Enquêtes complétées	17	19
Poursuites pénales intentées	2	4
Jugements rendus		
acquittant l'intimé	0	0
déclarant l'intimé coupable	0	2

Assurance responsabilité professionnelle

	2010-2011	2011-2012
CLASSES	Nombre d'assurés	Nombre d'assurés
A	2 920	2 972
B	368	386
C	399	420
D	1 987	2 087
E	(ex-notaires) 280	291

Montant de garantie :
 1 000 000 \$ par sinistre
 2 000 000 \$ par période d'assurance



13. États financiers et rapports des auditeurs indépendants



CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2012

TABLE DES MATIÈRES

Rapport des auditeurs indépendants.....	2
États financiers	
Résultats.....	4
Bilan.....	5
Évolution des soldes de fonds.....	6
Flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers.....	8 – 25
Renseignements complémentaires	26 – 29

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de la Chambre des notaires du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC au 31 mars 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

1

Bourgeois Marsolais, CA, SENCRL

Montréal, Canada
Le 16 juin 2012

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A107871

Résultats

de l'exercice clos le 31 mars 2012

	Réal			Budget		
	2012			Adopté 2012	2011	
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	(note 2)	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS						
Intérêts sur dépôts en fidéicomis	---	---	12 709 934	12 709 934	15 000 000	13 428 254
Contribution nette des instruments dérivés	---	---	2 375 897	2 375 897	---	---
Cotisations	2 798 918	---	---	2 798 918	2 867 500	2 754 163
Registres des testaments et mandats	3 639 961	---	---	3 639 961	3 678 300	3 677 113
Inscriptions et droits d'admission	64 300	---	---	64 300	70 000	50 610
Placements	197 056	171 758	2 433 917	2 802 731	3 392 500	2 391 798
Gains réalisés sur placements	73 653	69 661	1 550 903	1 694 217	---	940 569
Formation	1 713 343	---	---	1 713 343	1 753 250	872 614
Publications	299 726	---	---	299 726	286 100	196 657
Autres revenus	774 129	57 198	10 500	841 827	773 615	567 100
	9 561 086	298 617	19 081 151	28 940 854	27 821 265	24 878 878
CHARGES (Annexe A)						
Affaires corporatives	1 331 997	---	---	1 331 997	1 326 002	1 125 311
<u>Direction générale</u>						
Direction générale - administration	546 079	---	---	546 079	582 739	746 920
Registre des testaments et mandats	2 386 878	---	---	2 386 878	2 490 545	2 410 584
Affaires publiques et communications	1 362 819	---	---	1 362 819	2 408 599	2 547 719
Service de première ligne (1-800-notaire)	1 081 593	---	---	1 081 593	1 138 115	1 076 493
Fonds études notariales	---	---	1 515 543	1 515 543	1 710 483	1 540 617
<u>Protection du public</u>						
Protection du public – administration	579 132	---	---	579 132	751 725	539 914
Discipline	443 217	---	---	443 217	309 721	366 292
Inspection professionnelle	1 347 455	---	---	1 347 455	1 409 496	1 272 814
Syndic	2 210 076	---	---	2 210 076	2 072 035	2 187 487
Fonds d'indemnisation	---	2 178 109	---	2 178 109	2 094 200	2 318 603
<u>Développement de la profession</u>	6 422 046	---	---	6 422 046	6 780 908	5 065 100
<u>Services juridiques</u>						
Affaires juridiques	2 789 407	---	---	2 789 407	2 527 465	2 894 703
Secrétariat de l'Ordre	1 520 095	---	---	1 520 095	1 558 634	1 490 869
	22 020 794	2 178 109	1 515 543	25 714 446	27 160 667	25 583 426
Projets spéciaux – (Annexe B)						
Plan d'action et immobilier	424 328	---	---	424 328	886 000	904 943
Plan stratégique des technologies	1 161 940	---	---	1 161 940	1 795 837	1 423 520
	1 586 268	---	---	1 586 268	2 681 837	2 328 463
Total des charges	23 607 062	2 178 109	1 515 543	27 300 714	29 842 504	27 911 889
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant autres éléments						
	(14 045 976)	(1 879 492)	17 565 608	1 640 140	(2 021 239)	(3 033 011)
Augmentation de la juste valeur des instruments dérivés						
	---	---	357 418	357 418	---	---
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges						
	(14 045 976)	(1 879 492)	17 923 026	1 997 558	(2 021 239)	(3 033 011)

Les notes afférentes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers

Bilan

au 31 mars 2012

	2012			2011
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse	3 004 490	641 252	2 545 714	5 384 204
Placements temporaires (note 6)	814 961	750 253	1 388 589	3 138 916
Débiteurs (note 5)	2 113 390	25	27 856	1 407 417
Intérêts courus	2 425	742	933 733	783 520
Avance interfonds, sans intérêts	232 905	---	(232 905)	---
Frais payés d'avance	419 329	---	7 832	514 945
	6 587 500	1 392 272	4 670 819	11 229 002
Placements long terme (note 6)	4 630 379	4 320 808	66 295 821	76 585 862
Instruments financiers dérivés (note 19)	---	---	357 418	---
Actif au titre des prestations constituées (note 16)	1 494 200	---	---	913 000
Immobilisations corporelles (note 7)	1 641 663	---	---	1 783 755
Actifs incorporels (note 8)	553 970	---	---	1 509 102
	8 320 212	4 320 808	66 653 239	80 791 719
	14 907 712	5 713 080	71 324 058	92 020 721
PASSIF				
Passif à court terme				
Créditeurs (note 10)	3 688 572	109 505	203 740	3 343 105
Provision pour réclamations en cours	---	2 004 415	---	1 745 660
Revenus perçus d'avance	287 601	---	---	323 017
	3 976 173	2 113 920	203 740	5 411 782
Avantages incitatifs de location	1 148 744	---	---	1 348 526
SOLDES DE FONDS				
Investis en immobilisations	1 046 889	---	---	1 944 330
Non grevés d'affectations	6 696 417	---	9 760 887	17 260 823
Affectations d'origine interne (note 17)	2 039 489	3 599 160	61 359 431	66 055 260
	9 782 795	3 599 160	71 120 318	85 260 413
	14 907 712	5 713 080	71 324 058	92 020 721
Engagements contractuels (note 13)				
Éventualités (note 14)				
Événement postérieur à la date du bilan (note 20)				
Pour le Conseil d'administration				
Jean Lambert, président				
Christian Tremblay, directeur général				

Évolution des soldes de fonds
de l'exercice clos le 31 mars 2012

	Fonds général				Fonds d'indemnisation		Fonds d'études notariales			2012	2011
	Investis en immobilisations \$	Affectations d'origine interne \$		Non grevés d'affectations \$	Total \$	Affectations d'origine interne \$	Affectations d'origine interne \$	Non grevés d'affectations \$	Total \$	Total	Total
SOLDES AU DÉBUT	1 944 330	1 608 867	4 741 288		8 294 485	3 926 254	60 538 658	14 167 430	74 706 088	86 926 827	89 959 838
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 466 229)	---	(12 579 747)		(14 045 976)	(1 879 492)	---	17 923 026	17 923 026	1 997 558	(3 033 011)
Investissement en immobilisations	568 788	---	(568 788)		---	---	---	---	---	---	---
Affectations d'origine interne (note 17)		430 622	(430 622)		---	---	820 773	(820 773)	---	---	---
Virements interfonds		---	15 480 839		15 480 839	1 500 000	---	(16 980 839)	(16 980 839)	---	---
	1 046 889	2 039 489	6 642 970		9 729 348	3 546 762	61 359 431	14 288 844	75 648 275	88 924 385	86 926 827
Gains (Pertes) latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente		---	(21 931)		(21 931)	(18 519)	---	(1 625 964)	(1 625 964)	(1 666 414)	(5 406 542)
Solides au début		---	(21 931)		(21 931)						
Variations survenues au cours de l'exercice		---	75 378		75 378	70 917	---	(2 901 993)	(2 901 993)	(2 755 698)	3 740 128
Solides à la fin		---	53 447		53 447	52 398	---	(4 527 957)	(4 527 957)	(4 422 112)	(1 666 414)
SOLDES À LA FIN	1 046 889	2 039 489	6 696 417		9 782 795	3 599 160	61 359 431	9 760 887	71 120 318	84 502 273	85 260 413

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

Flux de trésorerie

de l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 997 558	(3 033 011)
Postes n'impliquant aucun mouvement sur la trésorerie		
Amortissement - immobilisations corporelles	428 715	445 031
Amortissement - actifs incorporels	1 237 297	1 670 103
Amortissement - avantages incitatifs de location	(199 782)	(199 782)
Prestations constituées	(581 200)	(51 500)
Variation de la moins value (plus value) non réalisée sur les placements	2 755 698	(3 740 128)
Variation de la plus value non réalisée sur les instruments dérivés	(357 418)	---
Gains réalisés sur placements	(1 694 217)	(940 569)
	1 589 093	(2 816 845)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	(733 854)	936 657
Intérêts courus	(153 380)	219 371
Frais payés d'avance	87 784	(216 542)
Créditeurs	658 712	(871 712)
Revenus perçus d'avance	(35 416)	(10 853)
Provision pour réclamations en cours	258 755	719 535
	82 601	776 456
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	3 669 252	(5 073 400)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement du prêt de Notarius	---	371 875
Acquisition de placements	(14 592 869)	(14 864 824)
Disposition de placements	12 114 544	21 144 364
Acquisition d'immobilisations corporelles	(286 624)	(82 111)
Acquisition d'actifs incorporels	(282 164)	(1 100 693)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 047 113)	5 468 611
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	622 139	395 211
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	8 523 120	8 127 909
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	9 145 259	8 523 120
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires		
Intérêts réellement encaissés		
Intérêts sur les dépôts en fidéicommiss	12 586 509	13 635 472
Intérêts sur placements	2 803 308	3 329 006
Contribution nette sur les instruments dérivés	2 347 220	---
	17 737 037	16 964 478

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

1. Description de l'organisme

La Chambre des notaires du Québec (« la Chambre ») est un ordre professionnel constitué en vertu de la Loi sur le notariat et est régie par le Code des professions. La Chambre est un organisme sans but lucratif et du point de vue fiscal, est exemptée d'impôt.

2. Budget

L'état des résultats présente, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Conseil d'administration pour les trois Fonds. Ces chiffres sont présentés à titre d'information uniquement et ne sont pas vérifiés.

3. Modification future du référentiel comptable

Le Conseil des normes comptables (CNC) a récemment approuvé l'adoption des Normes comptables pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du Manuel de l'ITCCA. L'application initiale de ces normes sera obligatoire pour les états financiers de l'organisme de l'exercice débutant le 1er avril 2012. La Chambre étudie actuellement l'incidence qu'aurait l'adoption de ces nouvelles normes sur ses états financiers.

4. Principales méthodes comptables

Les états financiers de la Chambre sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel* (L.R.Q., c. C-26, a. 12, 3^e al., par. 6^e, sous-par. b et a. 12.2).

Comptabilisation des produits

La Chambre utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les revenus de placement sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Comptabilité par fonds

Fonds général

Le Fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes de la Chambre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le Fonds général. Ce Fonds présente l'actif investi en immobilisations et les ressources non affectées. Plusieurs des activités du Fonds général de la Chambre répondent, en partie ou en totalité, aux objets du Fonds d'études notariales et par conséquent bénéficient d'une contribution financière provenant de celui-ci.

4. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilité par fonds (suite)

Fonds d'indemnisation

Conformément au Code des professions (article 89), le Conseil d'administration de la Chambre a établi, par règlement, un Fonds d'indemnisation servant à rembourser des sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un notaire à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

Fonds d'études notariales

Conformément à la Loi sur le notariat (article 6, paragraphe 2), la Chambre administre un Fonds d'études notariales. Les revenus d'intérêts gagnés sur les comptes généraux tenus en fidéicomis par les notaires, dans l'exercice de leur profession, sont constatés dans ce fonds. Les fonds doivent servir à promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la recherche, l'éducation et l'information juridiques, l'établissement et le maintien de services de bibliothèques de droit et, à pourvoir, conformément au paragraphe 5 de l'article 8, au financement du Fonds d'indemnisation de la Chambre.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers de la Chambre sont évalués et classés comme suit :

Disponibles à la vente

La direction a choisi de désigner les placements temporaires et les placements à long terme comme des actifs financiers « disponibles à la vente ». Ils sont évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée selon le cours acheteur du marché. Tout gain ou toute perte est présenté directement aux soldes des fonds jusqu'à la vente ou la radiation de l'actif financier, moment où le gain ou la perte cumulé préalablement comptabilisé dans l'état de l'évolution des soldes des fonds doit alors être inclus dans les résultats de l'exercice. Les frais afférents à ces actifs sont constatés directement à l'état des résultats.

4. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Détenus aux fins de transaction

La direction a choisi de désigner l'encaisse, les comptes à recevoir, les avances à une entité contrôlée, les dus par les (dû aux) Fonds d'indemnisation et d'études notariales et les fournisseurs comme étant classés dans la catégorie « détenus aux fins de transaction » et sont comptabilisés à la juste valeur; toute variation est inscrite aux résultats nets. Au 31 mars 2012, leur valeur comptable est équivalente à leur juste valeur, étant donné leur échéance à court terme.

Instruments financiers dérivés

La Chambre utilise des instruments financiers dérivés (swap de taux d'intérêt) dont l'objectif principal est de stabiliser les revenus d'intérêts provenant des dépôts en fidéicommiss. Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan. L'utilisation des swaps de taux d'intérêt n'est pas considérée comme un instrument de couverture. La contribution nette des instruments dérivés et la variation de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats.

Autres passifs financiers

La provision pour réclamations en cours est comptabilisée au coût, la juste valeur n'étant pas déterminable puisqu'elle repose sur des réclamations dont les montants précis et les dates de règlements ne sont pas connus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Équipements de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail, de 6 ans et 8 mois

Actifs incorporels

Les logiciels et la programmation sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 2 ans. Les logiciels spécialisés sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Avantages incitatifs de location

Ces avantages sont constitués d'une somme totale de 2 117 374 \$ consentie par le bailleur sous forme d'allocations pour améliorations locatives de 1 458 478 \$ et de loyers gratuits de 658 896 \$. Le montant net de 1 148 744 \$ (1 348 526 \$ en 2011) est comptabilisé à titre d'avantages incitatifs de location, est amorti sur la durée restante du bail jusqu'en 2017 et imputé en réduction de la charge locative.

4. Principales méthodes comptables (suite)

Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec

Les obligations découlant du Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec (« le Régime ») sont comptabilisées selon les conventions suivantes :

- ♦ Le coût des prestations de retraite est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du Régime, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des participants.
- ♦ Le rendement prévu des actifs du Régime doit être fondé sur le taux de rendement prévu à long terme des actifs et sur la valeur des éléments de l'actif évalués à leur juste valeur.
- ♦ L'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur de l'actif du Régime est amortie sur 11 ans, soit la durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs.
- ♦ L'amortissement de l'actif transitoire est calculé sur la durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs de 2000-2001, soit 18 ans.

Les renseignements financiers relatifs au Régime sont présentés à la note 16.

Entités contrôlées

Le Conseil d'administration de la Chambre a le pouvoir de nommer les administrateurs et les auditeurs du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, de Notarius - Technologies et Systèmes d'Information Notariale inc. (Notarius) et de la Corporation de service des notaires. De plus, il a le pouvoir de fixer les primes d'assurance que le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle peut facturer aux notaires. Il est à noter que la Chambre exerce une influence notable sur Notarius par le fait que tous les membres de son Comité exécutif sont membres du Conseil d'administration de Notarius. Des renseignements financiers relatifs aux principales entités contrôlées sont présentés à la note 15.

♦ Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle

Le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre est un patrimoine d'affectation constitué le 21 décembre 1990 à la suite de l'obtention d'un permis d'assureur par la Chambre (Art. 86.1 du C.P.).

L'actif du Fonds constitue un patrimoine distinct des autres actifs de la Chambre et est affecté exclusivement à ses opérations d'assurance en responsabilité professionnelle.

Le Fonds assure la responsabilité professionnelle des membres et procure une protection aux ex-membres de la Chambre, dans la mesure où une réclamation lui est présentée pendant la période d'assurance.

4. Principales conventions comptables (suite)**Entités contrôlées (suite)**

♦ Notarius

Notarius, un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but d'offrir des solutions technologiques favorisant l'échange d'information du milieu notarial et de ses partenaires d'affaires.

♦ Corporation de service des notaires du Québec

La Corporation de service des notaires du Québec, un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but d'offrir des services ou produits répondant aux besoins des notaires. Elle administre, entre autres, le programme d'assurance collective des notaires.

Informations à fournir concernant le capital

En matière de gestion du capital, l'objectif est de préserver la capacité de la Chambre d'assurer la protection du public par l'application des règles de déontologie et l'inspection professionnelle de ses membres en veillant, notamment, à ce que l'activité de ses membres soit poursuivie conformément à la loi et aux règlements.

La Chambre considère, à titre de capital, le montant inscrit aux soldes de fonds à son bilan. Au 31 mars 2012, le capital de la Chambre s'élevait à 84 502 273 \$.

Au 31 mars 2012, la Chambre n'est soumise à aucune restriction en ce qui concerne son capital à l'exception des affectations décrites à la note 17.

5. Débiteurs

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Fonds général		
Clients	1 749 898	1 211 908
Autres débiteurs	154 419	181 072
Notarius, une entité contrôlée, sans intérêt	46 748	---
Dû par le Fonds d'indemnisation, sans intérêt	65 231	5 974
Dû par le Fonds d'études notariales, sans intérêt	97 094	---
	<u>2 113 390</u>	<u>1 398 954</u>

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2012

6. Placements

	2012				2011			
	Durée ^(a)	% ^(b)	Juste valeur ^(c)	Coût	Durée ^(a)	% ^(b)	Juste valeur ^(c)	Coût
			\$	\$			\$	\$
Fonds général								
Marché monétaire (court terme)	0,08	1,31	814 961	814 961	0,09	1,40	804 585	804 585
Obligations								
Sociétés			110 348	109 682			111 728	111 062
Fonds – indiciel bonifié	2,68	1,71	2 134 350	2 113 024	2,62	2,35	2 115 346	2 113 024
Fonds – indiciel bonifié univers	6,67	2,52	2 385 681	2 354 226	6,02	3,28	2 329 307	2 354 226
			4 630 379	4 576 932			4 556 381	4 578 312
			5 445 340	5 391 893			5 360 966	5 382 897
Fonds d'indemnisation								
Marché monétaire (court terme)	0,08	1,31	750 253	750 253	0,09	1,40	740 701	740 701
Obligations								
Sociétés			90 113	89 556			91 240	90 682
Fonds – indiciel bonifié	2,68	1,71	1 973 050	1 953 491	2,62	2,35	1 955 482	1 953 491
Fonds – indiciel bonifié univers	6,67	2,52	2 257 645	2 225 364	6,02	3,28	2 204 296	2 225 364
			4 320 808	4 268 411			4 251 018	4 269 537
			5 071 061	5 018 664			4 991 719	5 010 238
Fonds d'études notariales								
Marché monétaire (court terme)	0,08	1,31	1 388 589	1 388 589	0,09	1,40	1 593 630	1 594 918
Obligations								
Sociétés			39 440	35 982			47 951	31 267
Fonds – indiciel bonifié univers	6,67	2,52	25 824 166	25 487 390	6,02	3,28	22 566 969	22 808 390
			25 863 606	25 523 372			22 614 920	22 839 657
Actions								
Actions canadiennes			10 981 947	10 111 608			12 331 722	10 115 182
Actions internationales			29 450 268	35 188 798			32 831 821	36 448 300
			40 432 215	45 300 406			45 163 543	46 563 482
			67 684 410	72 212 367			69 372 093	70 998 057
			78 200 811	82 622 924			79 724 778	81 391 192
Moins : Placements temporaires (court terme)			2 953 803	2 953 803			3 138 916	3 140 204
			75 247 008	79 669 121			76 585 862	78 250 988

(a) Échéance moyenne pondérée exprimée en nombre d'années

(b) Rendement moyen pondéré à l'échéance

(c) Juste valeur

- La juste valeur des certificats de dépôt et des obligations est basée sur les cours du marché divulgués publiquement. Lorsque les cours du marché des obligations ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée à partir des cours du marché d'obligations similaires.
- La juste valeur des actions est établie selon le cours acheteur à la fermeture.
- La juste valeur des fonds communs est évaluée à partir des informations fournies par les promoteurs des fonds.

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2012

7. Immobilisations corporelles

	2012			2011		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds général						
Matériel informatique	158 179	90 170	68 009	366 598	236 244	130 354
Mobilier de bureau	661 359	292 258	369 101	629 954	265 697	364 257
Équipements de bureau	251 852	95 305	156 547	371 885	291 354	80 531
Améliorations locatives	1 904 548	856 542	1 048 006	1 886 211	677 598	1 208 613
	2 975 938	1 334 275	1 641 663	3 254 648	1 470 893	1 783 755

Au cours de l'exercice, la charge d'amortissement relative aux immobilisations corporelles s'est élevée à 428 715 \$ (445 031 \$ au 31 mars 2011). La Chambre a procédé à la sortie du bilan d'une partie du matériel informatique, du mobilier et équipement de bureau dont la durée de vie utile restante était nulle. Cette radiation a eu pour effet de réduire le coût et l'amortissement cumulé de 565 334 \$.

8. Actifs incorporels

	2012			2011		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds général						
Logiciels et programmation	1 689 023	1 135 053	553 970	3 167 285	1 658 183	1 509 102

Au cours de l'exercice, la charge d'amortissement relative aux actifs incorporels s'est élevée à 1 237 297 \$ (1 670 103 \$ au 31 mars 2011). Une partie des logiciels et programmation dont la durée de vie utile était nulle a été sortie du bilan. Cette radiation a eu pour effet de réduire le coût et l'amortissement cumulé de 1 760 426 \$.

9. Marge de crédit

Fonds général

La Chambre bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire d'un maximum de 3 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel octroyé par l'institution financière. Cette ouverture de crédit, sujette à révision, est renouvelable le 31 décembre 2012. Une lettre de crédit en faveur du régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec, au montant de 1 281 800 \$, diminue le crédit disponible. Au 31 mars 2012, la marge de crédit était inutilisée.

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2012

10. Créditeurs

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Fonds général		
Fournisseurs et frais courus	1 667 937	1 245 931
Salaires et avantages sociaux	1 930 380	1 613 263
Notarius, une entité contrôlée, sans intérêt	90 255	358 832
Dû au Fonds d'études notariales, sans intérêt	---	8 463
	<u>3 688 572</u>	<u>3 226 489</u>
Fonds d'indemnisation		
Fournisseurs et frais courus	13 462	36 884
Salaires et avantages sociaux à payer	30 812	---
Dû au Fonds général, sans intérêt	65 231	5 974
	<u>109 505</u>	<u>42 858</u>
Fonds d'études notariales		
Fournisseurs	66 027	73 758
Salaires et avantages sociaux à payer	40 619	---
Dû au Fonds général, sans intérêt	97 094	---
	<u>203 740</u>	<u>73 758</u>
	<u>4 001 817</u>	<u>3 343 105</u>

11. Réclamations

Fonds d'indemnisation

En vertu du Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires, l'indemnité maximale payable à même le Fonds d'indemnisation est établie au montant de 100 000 \$ par réclamation.

Les réclamations au Fonds d'indemnisation sont provisionnées dans l'exercice financier au cours duquel la Chambre a connaissance de l'événement faisant l'objet de la réclamation (voir note 14).

La charge présentée pour les réclamations dans l'état des résultats du Fonds d'indemnisation est constituée des éléments suivants :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Nouveaux dossiers de réclamations ouverts au cours de l'exercice financier	1 560 187	2 293 214
Ajustement des provisions pour réclamations comptabilisées au cours des exercices antérieurs	(131 036)	(731 342)
Autres frais liés aux actes de radiation	146 312	196 903
	<u>1 575 463</u>	<u>1 758 775</u>

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2012

12. Opérations entre parties liées

En plus des subventions apparaissant à l'état des résultats, le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues entre la Chambre et Notarius au cours de l'exercice, lesquelles sont effectuées dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties.

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Produits	93 810	55 186
Revenu d'intérêts sur prêt	---	19 287
Remboursement de capital	---	371 875
Services informatiques	2 545 904	2 702 493
Acquisition d'immobilisations et de logiciels	140 082	1 033 404
Formation	81 088	129 747
Contribution charge de retraite	13 800	---

Au cours de l'exercice, la Chambre a effectué les opérations suivantes avec le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle.

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Produits	27 347	11 809
Charges	13 412	2 300

13. Engagements contractuels

Fonds général

- i) La Chambre est liée par des baux relatifs à ses locaux administratifs jusqu'au 31 décembre 2017 pour un montant de 3 755 129 \$. Le montant des engagements à l'égard des locaux comprend le loyer de base calculé au prix de 17,50 \$/pi.ca. Les frais communs sont estimés à 18,85 \$/pi.ca. pour les années 2012-2013 et suivantes. Ces frais sont ajustables à la fin de chaque année, selon l'évolution des prix des services. Les paiements minimums exigibles pour les exercices à venir s'établissent comme suit :

	<u>Loyer de base</u>	<u>Frais communs</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
2013	658 805	692 024	1 350 829
2014	652 805	692 024	1 344 829
2015	651 605	692 024	1 343 629
2016	651 605	692 024	1 343 629
2017	651 605	692 024	1 343 629
2018	488 704	519 018	1 007 722
Total	<u>3 755 129</u>	<u>3 979 138</u>	<u>7 734 267</u>

13. Engagements contractuels (suite)

Fonds général (suite)

- ii) La Chambre a engagé des sommes dans un programme de Bourses pour un montant de 363 446 \$ (436 811 \$ en 2011).
- iii) La Chambre s'est engagée pour une période restante d'un (1) an se terminant le 21 mars 2013, à verser au Barreau du Québec un montant annuel de 47 500 \$, dans le cadre de l'entente relative au guichet unique.

14. Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la Chambre est impliquée dans diverses réclamations et poursuites. Même si l'issue de ces dossiers ne peut être prévue avec certitude suite à l'analyse de la direction, la Chambre estime que leur dénouement n'aurait pas de répercussion négative significative sur sa situation financière.

La Chambre garantit, au moyen d'une lettre de crédit au montant de 1 281 800 \$ (1 281 800 \$ en 2011) prise en faveur du Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec, le paiement d'une partie du déficit de solvabilité du Régime tel que constaté lors de la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2010.

Au cours des exercices financiers 2010-2011 et 2011-2012, des réclamations pour un montant de 9 006 905 \$ ont été faites à la Chambre des notaires relativement à trois notaires. Aucune réserve relativement à ces dossiers n'a été comptabilisée car le réclamant a demandé de suspendre temporairement les procédures.

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2012

15. Entités contrôlées

Renseignements financiers provenant des principales entités contrôlées

Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	\$	\$
Bilan		
Actif	69 159 628	68 520 903
Passif	37 769 031	36 183 046
Surplus cumulé	31 390 597	32 337 857
Surplus réservé statutaire	14 018 200	14 356 400
Surplus réservé pour éventualités	14 292 800	12 778 300
Résultats		
Activités d'assurances		
Produits	6 055 784	4 962 577
Charges	9 336 609	9 874 838
Activités de placements		
Produits	3 365 641	2 232 710
Charges	156 685	161 295
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	(30 223)	(1 648 487)
Activités d'investissement	1 803 502	782 040
Activités de financement	(1 985 854)	900 794

Notarius

	31 mars 2012	31 mars 2011
	\$	\$
Bilan		
Actif	3 282 669	3 189 309
Passif	1 678 673	1 586 848
Actifs nets	1 603 996	1 602 461
Résultats		
Produits	5 588 726	6 638 493
Charges	5 587 191	6 201 872
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	142 950	734 621
Activités de financement	193 620	(407 164)
Activités d'investissement	(94 135)	(54 564)

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2012

15. Entités contrôlées (suite)

Renseignements financiers provenant des états financiers non vérifiés préparés par la direction. Ces chiffres n'ont pas été audités.

Corporation de service des notaires

	31 mars 2012	31 mars 2011
	\$	\$
Bilan		
Actif	1 117 599	1 132 439
Passif	257	(254)
Actifs nets	1 117 342	1 132 693
Résultats		
Produits	47 254	74 686
Charges	11 585	15 223

16. Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec

Le Régime s'adresse à l'ensemble des salariés de la Chambre et de Notarius. Le Régime est un régime à prestations déterminées et les cotisations sont versées par les employeurs et les participants. Le Régime est enregistré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le promoteur doit financer le Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle triennale. La dernière date d'évaluation est le 31 décembre 2010. La prochaine évaluation actuarielle, en date du 31 décembre 2011, sera disponible au plus tard le 30 septembre 2012.

En raison de l'importance du montant du déficit de solvabilité du régime, la Chambre s'est dotée d'une politique de financement du régime de retraite qui vise à régler ce déficit sur une période de 10 ans.

Les informations relatives au Régime, telles que reflétées par l'évaluation actuarielle, se présentent comme suit au 31 mars:

	2012	2011
	\$	\$
Juste valeur des actifs du Régime	17 027 700	15 836 800
Obligation au titre des prestations constituées	(22 532 800)	(18 587 500)
Situation de déficit du Régime	(5 505 100)	(2 750 700)
Actif transitoire non amorti	(153 400)	(177 700)
Coût non amorti des services passés	6 500	8 600
Perte actuarielle non amortie	7 146 200	3 832 800
Actif au titre des prestations constituées	1 494 200	913 000

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2012

16. Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec (suite)

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Chambre pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2012	2011
Taux de rendement à long terme prévu de l'actif	6,50%	6,75%
Taux d'actualisation	5,75%	5,75%
Taux de croissance hypothétique des salaires	3,25%	3,50%

Les autres informations concernant le Régime se présentent comme suit :

	2012	2011
	\$	\$
Cotisations de l'employeur	1 398 500	851 100
Lettre de garantie de la Chambre	1 281 800	1 281 800
Cotisations des participants	477 600	415 900
Prestations et remboursements versés	591 100	564 000

Actif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice :

	2012	2011
	\$	\$
Solde au début	913 000	861 500
Transfert provenant de Notarius	(19 100)	---
Cotisations de l'employeur	1 398 500	851 100
Charge de retraite de l'exercice	(798 200)	(799 600)
Solde à la fin	1 494 200	913 000

Les pourcentages de la juste valeur de l'actif du Régime que représentent les grandes catégories d'actif sont les suivants :

Obligations et titres à court terme	42 %
Actions canadiennes	16 %
Actions étrangères	42 %

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2012

17. Affectations d'origine interne

Au cours des exercices antérieurs, la Chambre a créé des réserves à des fins spécifiques. Les informations relatives à ces réserves se présentent comme suit :

Fonds général

				2012	2011
	Solde du début	Sommes affectées	Sommes utilisées	Solde à la fin	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Assurance administrateurs et dirigeants	1 604 014	---	(106 446)	1 497 568	1 604 014
Subvention aux maîtres de stages	4 853	---	(4 853)	---	4 853
Campagne publicitaire	---	541 921	---	541 921	---
	1 608 867	541 921	(111 299)	2 039 489	1 608 867

Fonds d'études notariales

				2012	2011
	Solde du début	Sommes affectées	Sommes utilisées	Solde à la fin	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Indemnisation	10 000 000	---	---	10 000 000	10 000 000
Projets publics	24 386 166	1 531 016	(1 431 594)	24 485 588	24 386 166
Formation continue	5 000 000	---	---	5 000 000	5 000 000
Engagements - exercice suivant	10 000 000	---	---	10 000 000	10 000 000
Immeuble	11 152 492	721 351	---	11 873 843	11 152 492
	60 538 658	2 252 367	(1 431 594)	61 359 431	60 538 658

18. Répartition des frais généraux par activités

Selon la politique interne d'administration du budget de la Chambre des notaires du Québec, les charges réelles des services administratifs et des services de technologies de l'information sont réparties entre tous les programmes auxquels le secteur offre du soutien. Les critères et les proportions à respecter pour effectuer la répartition annuelle se détaillent comme suit :

- 1^{er} critère : Pour chaque programme où l'on retrouve des salaires et avantages sociaux, appliquer un pourcentage maximal de 35%. Le pourcentage réel utilisé pour l'exercice 2011-2012 est de 20%.
- 2^e critère : Pour les charges spécifiques suivantes, on répartit celles-ci au prorata du nombre d'employés budgétés imputé à chaque programme, soient :
 - a) Charges relatives aux locaux et aux équipements
 - b) Charges relatives au support informatique
 - c) Charges des fournitures de bureau et de papeterie
 - d) Charges de téléphonie et de télécopieurs
- 3^e critère : Pour les charges sortant du cadre normal des opérations, telles les réclamations au Fonds d'indemnisation, appliquer un pourcentage maximal de 10%. Le pourcentage réel utilisé pour l'exercice 2011-2012 est de 3%.
- 4^e critère : Pour toutes les autres charges imputées dans les postes budgétaires autres que celles mentionnées aux critères 1 à 3, appliquer un pourcentage maximal de 30%. Le pourcentage réel utilisé pour l'exercice 2011-2012 est de 24%.

Les renseignements financiers relatifs à la répartition des frais généraux par activités sont présentés à l'annexe C.

19. Instruments financiers

Gestion des risques

La Chambre gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière par différents moyens. Ainsi, des politiques de placement permettent de gérer les risques associés aux placements des différents fonds de la Chambre.

En ce qui concerne les placements, la Chambre assure par l'entremise d'un comité de placement, qui se réunit au moins trois fois par année, un suivi constant afin d'évaluer l'évolution de la situation, et ce, conformément à ses politiques de placements particulières à chacun des fonds de la Chambre.

19. Instruments financiers (suite)

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. La Chambre n'est exposée à aucune concentration de crédit importante puisque ses créances proviennent d'un grand nombre de clients.

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce risque de crédit est réduit au minimum, car la Chambre fait affaire avec des institutions financières reconnues.

ii) Placements temporaires

Les placements temporaires sont constitués principalement de fonds du marché monétaire et ne comportent que des titres de grande qualité et entièrement liquides.

iii) Créances

La Chambre doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. La provision pour créances douteuses est établie en fonction du solde des créances des notaires qui sont inactifs. Le solde des créances douteuses est de 230 295 \$ (434 307 \$ en 2011). Les montants recouvrés ultérieurement sur des comptes qui avaient été sortis du bilan sont constatés dans la période d'encaissement.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Il provient notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

La Chambre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant l'échéance des passifs financiers.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours. En ce qui concerne la réserve pour les réclamations en cours, il n'y a pas d'échéance connue en raison de la nature très variable des différents dossiers qui doivent être analysés par le comité du fonds d'indemnisation.

19. Instruments financiers (suite)

c) Risque de marché

La Chambre est exposée au risque de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent, par rapport à la valeur du dollar canadien, en raison de variations de taux de change.

La Chambre ne conclut pas d'opérations en monnaie étrangère et n'utilise pas de contrat à terme sur devises. Le gestionnaire responsable du portefeuille d'actions internationales du fonds d'études notariales n'utilise aucun contrat à terme sur devises, ce portefeuille n'est donc pas immunisé contre le risque de change. Cependant, ce risque de change a peu d'impact sur les flux de trésorerie provenant de ces instruments financiers.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs y afférents fluctuent en raison des taux d'intérêt du marché.

La Chambre est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à ses placements en obligations. Pour les placements du fonds d'indemnisation, chaque variation de 1% du taux d'intérêt peut faire varier la valeur marchande des obligations d'environ 218 000 \$, pour les placements du fonds général, l'impact serait d'environ 204 000 \$ et pour le fonds d'études notariales, l'impact serait d'environ 1,725 millions \$.

La Chambre est également exposée au risque de taux d'intérêt relativement au revenu généré par les ententes sur les comptes généraux en fidéicomis des notaires. En fonction du solde moyen global de l'ensemble des comptes en fidéicomis qui était de 1,470 milliards \$, toute fluctuation de 0,25% du taux d'intérêt préférentiel des institutions financières pourrait faire varier ce revenu de 3,1 millions \$ sur une base annuelle.

En vue de réduire le risque associé à la fluctuation du taux d'intérêt sur le produit provenant des ententes relatives aux comptes généraux en fidéicomis des notaires, la Chambre a conclu des ententes avec des institutions financières qui lui permettent de faire l'acquisition d'un instrument financier dérivé, appelé swap de taux d'intérêt.

Ce produit financier dérivé permet une meilleure stabilisation du produit provenant des intérêts générés sur les soldes moyens mensuels des comptes généraux en fidéicomis des notaires.

La contribution nette provenant de cet instrument financier est constatée à l'état des résultats. La variation de la juste valeur du swap de taux d'intérêt est également présentée à l'état des résultats. Chaque variation de 0,25% du taux d'intérêt aurait un impact de 1,23 millions \$ sur la juste valeur d'un swap de 100 millions \$.

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2012

19. Instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente un sommaire des swaps de taux d'intérêt de la Chambre

2012				2011			
Montant nominal	Taux fixe reçu	Échéance	Juste valeur	Montant nominal	Taux fixe reçu	Échéance	Juste valeur
\$			\$	\$			\$
50 000 000	1,615 %	15 mars 2017	90 570	---	---	---	---
50 000 000	1,700 %	16 mars 2017	266 848	---	---	---	---
			<u>357 418</u>				<u>---</u>

iii) Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché.

La Chambre est exposée à ce risque de prix principalement sur les placements en actions et en obligations du fonds d'études notariales.

20. Événement postérieur à la date du bilan

En raison de la baisse importante du taux d'intérêt des swaps, la Chambre a décidé de fermer les deux swaps en vigueur et ce, en date du 30 mai 2012. Ces deux transactions ont donné lieu à une contribution nette de 1 868 500 \$ qui sera comptabilisé dans les produits de l'exercice financier 2012-2013 à l'état des résultats. En ce faisant, la Chambre redevient complètement exposée au risque de fluctuation du taux d'intérêt.

21. Chiffres comparatifs

En raison de la nouvelle présentation des états financiers adoptée pour l'exercice courant, plusieurs chiffres de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.

Renseignements complémentaires
de l'exercice clos au 31 mars 2012

ANNEXE A

CHARGES	2012			2011	
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	9 833 829	234 980	293 032	10 361 841	9 726 161
Charge de retraite	743 986	17 607	21 132	782 725	803 271
Subventions et bourses	506 936	---	483 884	990 820	600 068
Honoraires professionnels	2 681 495	25 498	238 325	2 945 318	3 135 681
Réclamations (note 11)	31 014	1 575 463	---	1 606 477	1 763 650
Comités	886 120	105 803	11 706	1 003 629	812 604
Déplacement et frais de logistique	762 379	1 189	34 933	798 501	496 992
Affiliations et délégations	284 044	---	---	284 044	294 089
Charges locatives	1 492 224	---	---	1 492 224	1 296 558
Services informatiques	1 958 618	---	---	1 958 618	1 453 074
Impression et diffusion électronique	371 915	---	---	371 915	361 338
Dépenses générales de bureau	941 288	1 944	174 047	1 117 279	1 164 681
Publicité et promotion	292 720	---	---	292 720	1 460 310
Mauvaises créances	42 323	---	---	42 323	99 815
Frais d'administration	(474 109)	215 625	258 484	---	---
Amortissement - immobilisations corporelles	428 715	---	---	428 715	445 031
Amortissement - actifs incorporels	1 237 297	---	---	1 237 297	1 670 103
	<u>22 020 794</u>	<u>2 178 109</u>	<u>1 515 543</u>	<u>25 714 446</u>	<u>25 583 426</u>

Renseignements complémentaires
de l'exercice clos au 31 mars 2012

ANNEXE B

Projets spéciaux

	2012	2011
	\$	\$
Plan d'action		
Admission à la profession		
Actualisation de la formation	29 894	403 550
Admission à la profession	12 630	---
Amélioration de la pratique	214 298	261 708
Activités de vigie	78 879	---
	<u>335 701</u>	<u>665 258</u>
Soutien à la profession		
Système d'informations	44 144	11 392
Maîtres de stages	40 440	110 833
Programme de reconnaissance	---	31 962
	<u>84 584</u>	<u>154 187</u>
Modernisation des modes de fonctionnement internes		
Positionnement en coopération internationale	4 043	---
Plan immobilier		
Positionner le notaire comme premier intervenant au dossier	---	85 498
Plan d'action et plan immobilier	<u>424 328</u>	<u>904 943</u>
Plan stratégique des technologies		
Sécurité et information	64 893	989 132
Infrastructures et services communs	450 951	188 292
Inforoute notariale	400 000	---
Services-conseils - achats	246 096	246 096
	<u>1 161 940</u>	<u>1 423 520</u>

Renseignements complémentaires
de l'exercice clos au 31 mars 2012

ANNEXE C

	2012	2011
	\$	\$
Services administratifs		
Salaires et charges sociales	1 376 655	1 343 074
Comité de vérification	14 145	18 256
Gestion des placements	8 014	8 340
Déplacements et frais de logistique	15 145	14 059
Frais de vérification	37 300	35 300
Recrutement du personnel	72 783	27 446
Honoraires professionnels	56 456	116 810
Optimisation des processus	81 088	129 747
Charges locatives	1 180 762	1 160 969
Assurances	99 484	82 582
Dépenses de bureau	239 407	311 902
Télécommunications	77 614	111 008
Frais bancaires	163 278	129 508
Mauvaises créances	7 110	4 393
Amortissement - immobilisations	1 535 518	1 869 946
	4 964 759	5 363 340
Services des technologies de l'information		
Salaires et charges sociales	96 970	---
Déplacements et frais de logistique	257	---
Honoraires professionnels	308 593	---
Services informatiques	1 284 809	1 085 189
Dépenses de bureau	159	---
	1 690 788	1 085 189
	6 655 547	6 448 529

Renseignements complémentaires
de l'exercice clos au 31 mars 2012

ANNEXE C (suite)

	Selon masse salariale	Selon autres frais	Total 2012	Total 2011
	\$	\$	\$	\$
Répartition des frais généraux par activités				
Affaires corporatives	60 210	233 657	293 867	268 143
Direction générale – administration	69 005	71 580	140 585	184 053
Registre des testaments et des mandats	192 187	699 030	891 217	844 893
Affaires publiques et communications	64 763	152 257	217 020	272 836
Service de première ligne (1-800-Notaire)	134 025	197 556	331 581	324 068
Fonds d'études notariales	62 541	195 943	258 484	279 830
Protection du public - administration	70 347	94 198	164 545	159 137
Discipline	35 400	90 666	126 066	109 935
Inspection professionnelle	154 378	214 103	368 481	403 915
Syndic	261 703	457 593	719 296	701 734
Fonds d'indemnisation	50 518	165 108	215 626	211 131
Développement de la profession - administration	353 543	1 349 475	1 703 018	1 409 734
Affaires juridiques	246 874	483 106	729 980	785 725
Secrétariat de l'Ordre	177 309	318 472	495 781	493 395
	1 932 803	4 722 744	6 655 547	6 448 529



